



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON (arrivée à 20 h délib B0-3A), Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Annie CLUZEL, Adjointes

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Sébastien CARRON, Manon TURTSCHI, Jacques CHEVAT, Philippe RODRIGUEZ, Charlotte DEMENTHON, Bernard MEYRAND, Abderrahmane SEDDIKI, Marie-Christine ROZIER, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Dominique CANOT à Sébastien CARRON
Jean-Yves HEDON à Richard BENISTANT (jusqu'à son arrivée)
Anaïs BOUTTEMY à Sylvie SCHREIBER
Olivier GONDARD à Virginie BERTHELON

Secrétaire de séance :

Manon TURTSCHI

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 22 mai 2023

Ordre du jour :

Installation de Madame Marie-Christine ROZIER en remplacement de M. Karim SMIHI, démissionnaire

Annie DELPON : présentation politique sociale de la ville

Information : Refonte du Plan Communal de Sauvegarde

RAPPORT DÉTAILLÉ

A – M. Dimitri LAHUERTA : Maire

1A – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation d'un représentant du groupe de la minorité

1B – CCAS – Élection d'un nouveau membre de la minorité

1C – CST – Désignation d'un nouveau membre de la majorité

1D – commissions municipales : sports et social/famille/logement/santé : Désignation d'un nouveau membre de la minorité

B – M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances, Ressources Humaines et Environnement

1 – Taux de fiscalité 2023

2A – Budget Communal : reprise anticipée des résultats

2B – Budget Pôle culture : reprise anticipée des résultats

2C – Budget Réseau Chaleur Bois : reprise anticipée des résultats

3A – Budget primitif 2023 – Budget principal Commune

3B – Budget primitif 2023 – Budget annexe Pôle culture

3C – Budget primitif 2023 – Budget annexe Réseau chaleur bois

4 – Budgets régies eau et assainissement : Transfert des résultats de la commune à la CCBS

5 – Subvention versée au CCAS 2023

6 – Évaluation libre de l'attribution de compensation relatif à la GEMAPI : approbation du rapport de la CLECT

7 – Renouvellement du poste Conseiller Numérique

C – Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe à l'urbanisme

1 – Tènement 4 rue Grammont : EPF de l'Ain : Convention de portage foncier et convention de mise à disposition

2 – Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme

D – M. Jean-Michel BERTHET – Adjoint aux sports et à la sécurité

1 – Création d'un service public de fourrière automobile : Approbation du principe de recours à une Délégation de Service Public pour sa gestion et son exploitation

2 – Police pluri communale : convention de mise à disposition de la police municipale de Belley

E – Mme Annie CLUZEL – Adjointe à la Culture, Patrimoine et Rayonnement

1 – Demande de subventions auprès d'organismes financeurs pour l'organisation des Épicuriennes de Belley-Festival de la gastronomie 2023

F – M. Dimitri LAHUERTA : Maire

1 – Demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région – Equipement de la police municipale : Vidéoprotection – Sécurisation des écoles et lieux de rassemblement

RAPPORT SIMPLIFIÉ

G – M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances, Ressources Humaines et Environnement

1 – CNR Avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public concédé au 1^{er}/04/1999 au profit de la commune de Belley

2 – Pôle petite enfance – assurance dommage ouvrage étalement des charges

3 – Convention de labellisation APicité® Avec l'UNAF

4 – Forêt communale de Belley – programme d'actions 2023 – ONF

5 – Attribution de subvention à la section des jeunes sapeurs-pompiers de Culoz grand colombier

Mme Virginie BERTHELON – V-Présidente de la commission Finances et Ressources Humaines

- 6 – Remboursement frais visites médicales à agents communaux
- 7 – Personnel communal : tableau des effectifs à temps complet
- 8 – Personnel communal : régime indemnitaire – RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

H – Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe à l'urbanisme

- 2- Subventions opérations façades

I – Mme Nadine THEVENOT – V. Présidente commission commerces, foire et marchés

- 1 – Règlement intérieur foire et marchés : Modifications

J – M. Jean-Michel BERTHET – Adjoint aux sports et à la sécurité

- 1 – Travaux d'éclairage stade Paul Chatel ; Demande de subvention
- 2 – Création de deux padels : Demande de subvention

K – M. Sébastien CARRON – V.Président commission des travaux et transports

- 1 – Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public – (CATP)

L – Mme Annie CLUZEL – Adjointe à la Culture, Patrimoine et Rayonnement

- 1 – Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque publique entre le Département de l'Ain et la Ville de Belley
- 2 – Médiathèque municipale : Modification grille d'abonnement des tarifs – annexe 1 règlement intérieur

Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance, il remercie la presse et tient à excuser l'absence de Serge SPADILIERO du Progrès, qu'il a rencontré au Conseil communautaire et qu'il salue. Il salue également les personnes qui les suivent sur Facebook. Le quorum étant atteint, M. le Maire annonce l'ouverture du Conseil Municipal.

Installation de Madame Marie-Christine ROZIER en remplacement de M. Karim SMIHI, démissionnaire

Monsieur le Maire : nous allons procéder à l'installation de Madame Marie-Christine ROZIER, à qui je souhaite la bienvenue dans cette instance, en remplacement de M. SMIHI qui a quitté le Conseil Municipal, comme je l'avais annoncé lors de la précédente séance. Elle sera conseillère municipale, mais aussi conseillère au sein de la Communauté de communes Bugey-Sud. Je vais la laisser se présenter si elle le souhaite.

Madame Marie-Christine ROZIER : « Bonsoir à tous, je me présente : Marie-Christine ROZIER, originaire du département de l'Ain et installée à Belley avec mes enfants en 2001, par mutation professionnelle, j'ai choisi de travailler dans cette ville, voici 22 ans que j'y réside et apprécie cette belle localité bugiste aux portes de Savoie. Peu de temps après mon arrivée se préparaient des élections municipales. De nature curieuse et volontaire, je me suis rapprochée des acteurs politiques de l'époque afin de connaître les enjeux et le développement de la Ville. Défendant les valeurs humaines : l'égalité, la fraternité, j'ai développé des contacts avec des personnes porteuses de ces projets. Aujourd'hui, j'accepte d'entrer au Conseil Municipal, par le groupe de la minorité dont elle fait partie, afin d'apporter ma contribution aux réflexions à venir, pour le bien commun de tous.

Mon parcours professionnel est varié : 14 ans de privé dans le secteur automobile, 20 ans dans le secteur public à la Poste et maintenant 8 ans dans le domaine médical en ophtalmologie, m'ont beaucoup apporté dans la compréhension de l'humain, de son fonctionnement, de ses limites, comme des inégalités grandissantes, par habitude du terrain : exercice en zone sensible, œuvrant pour deux associations au cœur de l'humain au quotidien. Je souhaite apporter, par ma présence à vos côtés, un savoir acquis au fil du temps afin de voir réduire les inégalités sociales, économiques et culturelles sur notre territoire et voir développer le bien-être et le bon sens autour de projets raisonnés, raisonnables, accessibles à tous et pour le bien de tous en respectant l'environnement et la planète chaque jour qui nous est offert.

Je souhaite rejoindre les commissions urbanisme, transports et commerce, en accord avec mes colistiers. Et comme figurant sur le courrier que vous m'avez adressé, Monsieur le Maire, j'accepte également le poste d'élue communautaire resté vacant après la démission de Madame RIOU.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire : Bienvenue dans ces deux instances et on va vous souhaiter de bien travailler en contribuant et en apportant votre vision, votre regard, sur tous les projets ou dossiers qui seront présentés.

Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Et désigne Mme Manon TURTSCHI secrétaire de séance.

Monsieur Dimitri LAHUERTA – Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 12 décembre et demande s'il y a des remarques, des questions, sur ce procès-verbal. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Questions de fin de Conseil :

Monsieur le Maire : Y aura-t-il des questions de fin de Conseil ?

Monsieur SEDDIKI propose une intervention sur l'éclairage public.

Monsieur le Maire : j'annonce dès maintenant la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 22 mai à 18 h 30, au même endroit.

Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour. Je n'ai pas d'information particulière ce soir, je n'ai pas voulu être trop long. Le Conseil est assez important. Et nous allons donc commencer avec la présentation de la politique sociale de la Ville de Belley.

POLITIQUE SOCIALE DE LA VILLE DE BELLEY

Monsieur Dimitri LAHUERTA – Maire : Comme vous le savez, on présente ce soir ce dossier important, car c'était un engagement de l'équipe de présenter au Conseil Municipal et aux Belleysans notre politique sociale et ne pas nous s'arrêter à une présentation au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS. C'est toujours une volonté de décloisonner la relation entre la Ville de Belley et le CCAS. Il y a parfois eu des méthodes où des pratiques avec le CCAS dans son coin et le lien n'est pas toujours fait avec la Ville. Depuis le début de ce mandat, l'équipe municipale favorise ces liens. On peut le voir dans tout l'événementiel de la Ville de Belley, où l'on pense toujours à associer la Ville de Belley et le CCAS sur les nombreuses actions que l'on peut initier.

C'est également rappeler la subvention que vont voter tous les Conseillers municipaux. La subvention de la Ville de Belley au CCAS qui est de l'ordre de 873 000 €, sachant que le budget global du CCAS est de 2 074 000 €. Il est important que l'on vous rende des comptes et que les élus comprennent bien ce qu'il se passe réellement et ce que l'on entreprend au niveau de notre politique sociale et ce qu'il se passe au niveau du CCAS.

Pour construire cette politique, nous nous sommes appuyés sur la mise en place de la CTG (Convention Territoriale Globale) qui est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui permet de renforcer l'efficacité, la cohérence, et la coordination des services mises en place pour les habitants des territoires.

Cette CTG qui est un projet important et qui vient vraiment sceller un partenariat étroit et fort avec la CAF et nous avons profité de cette CTG, qui comptait beaucoup d'étapes, notamment le diagnostic qui a été très riche pour nous, et surtout un travail en concertation avec les différents acteurs.

Nous avons pu travailler cette politique sociale, pas seuls, mais bien en concertation avec les nombreux partenaires qui vont vous être présentés ce soir par Annie DELPON, que je remercie, qui est vice-présidente au niveau du CCAS et fait un travail remarquable avec Amandine PEJOAN qui sera avec nous et qui est la directrice du CCAS. Elles vont parler à deux voix sur cette présentation. Je tiens, dès maintenant, à les en remercier, car c'est un travail de grande qualité. J'espère que vous allez comprendre où l'on va, ce que l'on fait et surtout les projets qui termineront le mandat 2023/2026 que chacun puisse bien comprendre dans quel sens le social est orienté sur la commune de Belley.

Annie à toi.

Madame Annie DELPON : Bonsoir. Je vais avancer avec Amandine en face, qui va faire dérouler la vidéo. Nous affichons la liste de tous les partenaires et travailleurs sociaux avec lesquels nous travaillons. Je vais vous faire remarquer surtout, les trois qui sont nos partenaires financiers :

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain) ;
- Le Département de l'Ain ;
- L'État.

Sachant que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain est l'un de nos plus gros financeurs. Ce sont des partenaires financiers, mais aussi des appuis et des ressources dont le CCAS a bien besoin.

Le diagnostic qui faisait remonter des problématiques :

- D'accès aux droits ;
- De fracture numérique.

Famille enfance jeunesse :

- Avec des violences intrafamiliales ;
- Des problèmes de coordination du public senior ;

Au niveau de la santé :

- Des déficits de prise en charge et de professionnels.

Et au niveau du logement :

- Des soucis d'accès au logement ;
- Et au logement d'urgence.

Madame Amandine PEJOAN : Je vais simplement préciser que ces besoins ont été partagés lors de réunions de concertation avec les partenaires de l'action sociale qui vous ont été présentés sur la slide précédente.

Monsieur le Maire : Je vous propose que dérouler toute la présentation, n'hésitez à noter vos questions afin d'en débattre à la fin. Il est important d'échanger.

Madame Annie DELPON : en 2020, nous avons signé, avec la CAF une CTG - Convention Territoriale Globale – qui a été rédigée et a pointé plusieurs thématiques avec des objectifs comme :

Permettre une meilleure visibilité des missions du CCAS, qui est important.

Des réponses à des besoins identifiés, comme des réponses adaptées et valoriser les solidarités existantes et les soutenir.

Renforcer les financements, ce qui est aussi très important.

Aller chercher du financement, pour les appels à projets.

Et favoriser l'innovation sociale.

À la suite de cette CTG, la Ville de Belley s'est engagée dans une politique sociale qui est le fruit d'une réflexion à la suite des différents constats qui ont été déclinés. Une politique sociale pour répondre au mieux à la réalité et aux besoins de la Ville et il y est important que les Belleysans s'en imprègnent.

Elle repose sur 5 axes :

- S'engager dans un accompagnement global des Belleysans en difficulté ;
- Développer et adapter les services aux besoins des familles ;
- Encourager les jeunes à être acteurs de leur Ville et de leur parcours ;
- Donner une place dans la cité aux personnes vulnérables ;
- Améliorer l'accès à la santé et à la prévention pour tous, sur le territoire.

S'engager dans un accompagnement global des Belleysans en difficulté.

3 objectifs :

- Rendre lisible et mettre en valeur l'action du CCAS auprès des Belleysans ;
- Coordonner les partenaires de l'action sociale ;
- Accueillir et accompagner les usagers sans jugement et avec humanité.

Rendre visible l'action du CCAS : L'idée est remontée au niveau de la CTG. C'est un point très important, les Belleysans connaissent peu le CCAS, il fallait lui donner de la visibilité, qu'il soit bien identifié.

Une restructuration est en cours, depuis quelques mois, les usagers ne sont plus reçus à la mairie, mais au centre social, l'idée étant de créer vraiment un pôle social bien identifié par les Belleysans, dans l'idée de faire un guichet social communal, unique. Une vraie porte d'entrée sociale de la Ville. On va le voir autrement, on l'appellera autrement, ce pôle social deviendra « **la Maison des Habitants** ».

Pour avancer là-dessus, nous pourrions afficher au Centre social, cette nouvelle appellation et qu'il soit plus accueillant.

Coordonner les partenaires de l'action sociale : C'est ce que l'on fait tous les jours. C'est travailler en partenariat avec les acteurs sociaux et nous ne pouvons avancer que comme cela.

Accueillir et accompagner, travailler sur la bienveillance de l'accueil, c'est toute la clé de notre accueil et c'est le sens que l'on souhaite donner à nos actions.

Madame Amandine PEJOAN : à titre indicatif, je vous donne quelques chiffres pour 2022 : 207 personnes ou couples ont contacté le CCAS puisque l'on a la compétence pour accompagner les personnes dites isolées, soit en couple, soit sans enfants à charge et sur un suivi social régulier, nous avons accompagné 68 personnes en 2022. Quand on parle de suivi de social, c'est à partir de trois rendez-vous donnés.

Monsieur le Maire : Quand on note « coordonner les partenaires de l'action sociale », c'est un vrai boulot. Je remercie Annie et Amandine, car on a vu des partenaires qui ne travaillent pas toujours ensemble, il faut créer de la synergie, les faire travailler ensemble pour monter les projets d'envergure. Ça fonctionne assez bien, mais ça a été un gros travail en début de mandat. Et notamment après le Covid où chacun était un peu dans son coin. L'idée était vraiment de les rassembler, de les faire œuvrer ensemble pour le bien de la population.

Madame Annie DELPON : C'était un besoin et également une demande. Car ils s'apercevaient que les situations étaient parfois un peu bloquées, faute de meilleures connaissances du bon partenaire.

D'autres objectifs : lutter contre l'habitat indigne, c'est une action forte du CCAS, il y a de gros cas à Belley, des dossiers lourds, des dossiers administratifs et juridiques. Je pense que l'on est de plus en plus armé pour accompagner les locataires et les propriétaires. La preuve en est, l'année dernière, deux gros dossiers ont pu être résolus : 1 qui était en mairie depuis 2008 et un autre depuis 2012. L'objectif étant quand même et toujours, d'avancer rapidement pour être efficace et éviter les situations catastrophiques.

Il y a non seulement des problèmes de logements insalubres, mais aussi, des problèmes psychologiques que peuvent entraîner ces situations.

Accompagner dans la recherche du logement approprié :

Je voudrais mettre en avant tout le lien que l'on a avec les bailleurs sociaux. Nous connaissons bien les usagers, nous connaissons bien leur dossier, et le résultat est là. Par

exemple, pour la résidence Aquarelle, tous les dossiers qui sont passés par la mairie ont été acceptés et les gens ont été orientés dans ces logements.

Répondre aux crises sociales :

Là, c'est pareil, mettre en avant nos capacités et la mobilisation des services techniques et de la population, quand a été faite la collecte pour l'Ukraine, le CCAS sait faire et mettre en route toutes ces actions et être efficaces.

Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire : J'ai été très étonné en prenant cette fonction de Maire de voir des problématiques comme le syndrome de Diogène ou de Noé, sur la commune, qui n'avaient pas été spécialement traités, sachant qu'il n'est pas toujours simple de les traiter. C'est vrai que ça nous a occupés sur ce début de mandat, mais c'était nécessaire, puisqu'il y avait aussi des plaintes d'habitants, de voisins. Il faut répondre à la problématique de la personne qui se trouve dans cette situation psychologique de fragilité, mais aussi apporter des réponses aux habitants du quartier. Avec Annie, ça nous a pas mal occupés et nous continuons sur certains cas.

Concernant la recherche de logements, on peut se dire que la résidence Aquarelle a été un vrai succès, cette résidence, c'est Vieille Porte, le projet Semcoda, qui a apporté une réelle réponse en cœur de ville, pour des personnes qui n'avaient plus les capacités pour entretenir les villas ou des personnes qui étaient en situation de mobilité réduite et se retrouver en cœur de ville, à proximité d'une maison médicale et des commerces, ça a apporté une réelle réponse. Et Annie a été très sollicitée sur ce sujet.

Madame Amandine PEJOAN : En termes de nombre de situations suivies : 8 dossiers sur la table en 2022, il faut savoir que 8 dossiers représentent une vingtaine de rendez-vous, d'accompagnement social, au moins en lien avec différents partenaires, comme le précisait Annie DELPON, puisque souvent, nous sommes face à des personnes en difficulté psychologique également.

Madame Annie DELPON :

Les projets :

Valoriser l'accompagnement du CCAS auprès de nos publics : inclusion dans le projet du parcours usager qui est travaillé au sein de la Mairie. Qu'ils soient pris en charge rapidement, pour trouver une solution efficace à leurs soucis ;

Mieux communiquer sur nos capacités d'accompagnement : que les gens sachent que le CCAS est là en cas d'accident de la vie, qu'il peut répondre à des sollicitations. Vous êtes veuve demain, la retraite de compensation n'est pas encore arrivée, le CCAS peut aider à régler une facture ;

Encourager une gestion intercommunale des problématiques de logements insalubres liées à des situations d'incuries. La CCBS a une compétence logement, nous allons pouvoir travailler plus largement sur ces problèmes.

Axe 2 :

Développer et adapter nos services aux besoins des familles ;

Développer la qualité et l'accessibilité de nos modes d'accueil ;

Prioriser l'accès à nos structures d'accueil aux Belleysans.

Si on veut que les gens viennent habiter à Belley, rester à Belley, il faut leur proposer des structures qui correspondent à leurs besoins.

La création du pôle petite enfance Bulle d'éveil, qui a permis d'augmenter les places de 70 à 89. Une belle structure, l'une des plus grandes du département. Nous avons Bulle d'éveil, mais nous avons pu aussi inclure un relais petite enfance, attendu depuis très longtemps, qui bénéficie aux assistantes maternelles, aux parents, aux employeurs, c'est un lieu ressource pour venir chercher des renseignements lorsqu'ils ont des complications.

Adossé à ce relais petite enfance, nous avons le lieu d'accueil enfants-parents qui auparavant était au pôle social et qui maintenant, est là-bas. C'est une mutation totalement justifiée, car cet accompagnement des familles doit se faire au plus tôt, dès le plus jeune âge.

Nous avons voulu faciliter l'accès en ligne pour les inscriptions à l'accueil de loisirs. Un investissement important au niveau informatique a été fait. Les parents n'ont plus besoin de poser ½ journée pour venir inscrire leurs enfants, c'est une belle avancée.

Prioriser l'accès à nos structures d'accueil :

Avec la reprise de l'activité post-Covid, la fréquentation de nos structures a bien augmenté, et nous avons été contraints de mettre des priorisations pour les inscriptions. À l'accueil de loisir, les habitants de Belley ont une priorité d'inscription ;

Pour Bulle d'éveil, depuis le début, nous avons mis en place une grille de critères d'admission : les habitants de Belley ou les personnes travaillant à Belley sont prioritaires.

Amandine PEJOAN : Fin 2021, ce sont à peu près 5,5 M€ qui ont été investis à Bulle d'éveil avec plusieurs partenaires financiers, notamment, la CAF et aujourd'hui, nous avons :

89 berceaux à Bulle d'éveil ;

Deux temps d'activité proposés aux assistantes maternelles du territoire, par semaine ;

82 places à l'accueil de loisirs enfance ;

36 places à l'accueil de loisirs ado ;

Un service jeunesse de proximité.

Monsieur le Maire : C'est un vrai choix qui a été fait de donner la priorité aux Belleysans à cette structure. Je sais que ça peut poser des difficultés à des habitants d'autres communes voisines, mais ce sont les Belleysans qui ont fait l'investissement et on est sollicité par des Belleysans pour accéder aux structures. On a mis ce sujet en réunion de bassin de services dans le cadre du projet de territoire à l'intercommunalité, pour qu'à un moment, aussi, les communes puissent trouver des solutions, les accompagner.

Je pense que la Communauté de communes va devoir aussi être à la manœuvre sur ce sujet pour que les communes de Virignin, Brens, Chazey-Bons puissent aussi avoir des solutions. Mais à un moment, nous, on a été un peu contraint, pour donner une priorité à ceux qui financent ce service, qui est qualitatif, mais c'est une charge de centralité qui est importante et il faut que l'on puisse leur donner accès facilement.

Annie DELPON : Soutenir la parentalité et impliquer les parents, c'est la colonne vertébrale du centre social. Construire les activités avec les parents, favoriser le lien parental. Des axes forts : nous en avons eu un dernièrement, c'est, pour ceux qui ont assisté, « le travail sur ma ville en VO » un projet qui nous a été présenté et qui nous a emballés, effectivement, ça a été un très beau projet en partenariat avec le quartier politique de la Ville. Un projet multigénérationnel qui embarquait les enfants, les parents,

les grands-parents, culturel et avec une belle soirée à l'Intégral qui a fait salle comble. Un bon moment de partage et de lien social. Le « vivre ensemble », c'était ça.
Développer l'animation de la vie sociale : c'est encourager les habitants dans leurs projets. Proposer des activités, mais surtout les travailler avec les familles.

Amandine PEJOAN : Aujourd'hui, nous avons 41 bénévoles au centre social, qui nous aident dans nos actions et qui peuvent développer leurs projets. En 2022, nous avons accueilli :

434 enfants différents, à l'accueil de loisirs Jean Ferrat,

92 adolescents différents ;

Et mené 76 activités familles, qu'elles soient ponctuelles, hebdomadaires, ou saisonnières.

Annie DELPON : Je vais revenir sur ces bénévoles : 41, c'est beaucoup pour une structure, on a de la chance, je dirais que les nouveaux sont aussi bienvenus, nous en avons besoin. Des bénévoles impliqués, toujours présents, certains sont là depuis plus de dix ans. C'est une belle communauté, je dirais même que c'est la pépinière du lien social. On a besoin d'eux, ce sont eux qui font tourner la machine. L'idée est de travailler avec eux, de les mettre en valeur et travailler sur une charte du bénévolat.

Les projets 2023/2026 :

Pérenniser le groupe Passerelle en faisant de l'accueil de loisirs les mercredis et lors des vacances scolaires ;

Développer un accompagnement spécifique auprès des enfants porteurs de handicap dans nos structures ;

Développer des projets autour de l'écologie dans nos structures ;

Valoriser et mieux impliquer nos bénévoles dans le développement de nos projets.

Amandine PEJOAN : J'en profite pour faire passer un petit message sur le recrutement, puisque travaillant à valoriser nos animateurs et c'est bien l'idée, dans le projet de pérennisation de ce groupe Passerelle de l'accueil de loisirs.

Axe 3 :

Annie DELPON : Encourager nos jeunes à être acteurs de leur Ville et de leur parcours. La jeunesse est un dossier qui n'est pas facile, on est là, à la suite d'une crise Covid qui a énormément affecté cette jeunesse, c'est tout le contraire de ce dont une jeunesse a envie : passer des moments avec ses amis, faire du sport, là, ils ont vécu un isolement, une scolarité en ligne qui a accentué les difficultés, vous le savez, et du coup, un gros défi à relever.

Soutenir la scolarité et lutter contre l'échec scolaire a été une mission évidente ;

Travailler en partenariat avec les établissements éducatifs pour relancer le projet éducatif de territoire et lutter contre l'échec scolaire ;

Un gros travail avec l'aide aux devoirs. L'accompagnement à cette scolarité grâce à des bénévoles, ce sont 60 enfants qui sont accompagnés et pour la première fois, un accompagnement scolaire mis en place au collège. C'est-à-dire que pour les enfants suivis en CM2, il y a une continuité dans l'action avec des enseignants qu'ils connaissent déjà.

Encourager les jeunes dans leurs projets, il s'agit de bourses à projets jeunes, une bourse au permis, on sait que la mobilité est un frein sur notre territoire, que le permis a un coût, les encourager à s'inscrire par une bourse en contrepartie faire du bénévolat. C'est du gagnant/gagnant et c'était important d'aller sur cette ligne.

Créer un service de jeunesse de proximité : là, c'est l'embauche d'une animatrice jeunesse spécifique qui va dans les différents quartiers au pied des immeubles, à la rencontre des jeunes.

Susciter l'envie et l'engagement chez les jeunes. La promotion du service national universel qui viendrait en renfort de nos équipes et valoriser les métiers de l'animation.

Vous connaissez les difficultés de recrutement, mais leur donner envie, ça passe aussi par nous. Ça a été l'augmentation du salaire journalier, ça a été un gros effort de fait et dans l'Ain, on est dans le haut de la grille.

C'est aussi exploiter l'accueil de stagiaires plus souvent, pour leur faire connaître les métiers du social.

Renforcer le service jeunesse du centre social. On y travaille et cette année, une réorganisation permettra l'embauche d'un éducateur jeunesse qui viendra piloter tout cela et nous permettre d'accueillir encore plus d'enfants.

Financer les formations de BAFA de nos jeunes belleysans, ça va dans le sens de la valorisation des métiers. Un jeune de Belley qui voudra passer son BAFA sera financé à 100 %, entre les différentes aides. Et réaliser avec Dynacité, un nouveau city stade au Clos Morcel. Ça, on en parle depuis longtemps, on y a beaucoup travaillé, on avance et dernièrement, nous avons eu un moment de concertation avec les jeunes du QPV pour cibler les actions.

Monsieur le Maire : Un axe fort a été décidé, c'est cette animation au cœur des quartiers, de tous les quartiers de Belley. C'est un point important, l'idée, c'est d'aller au cœur du quartier de Sonod, les Brères, Château-Larron, il y a une grosse action qui est menée au niveau du quartier politique de la Ville : Brillat-Savarin et Clos-Morcel. L'idée était de pouvoir étendre l'action du CCAS, au cœur des autres quartiers de la Ville.

Je voulais souligner et remercier aussi toute l'action qui a été faite au niveau des animateurs BAFA. J'invite vraiment tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'animation, on a essayé d'être plus attractif au niveau de nos tarifications et les inciter, les accompagner dans le cadre de ces formations. On a sollicité les établissements scolaires aussi, donc, j'invite vraiment les jeunes à s'intéresser à ces métiers de l'animation. On en a besoin et certains y ont fait toute leur carrière, c'est extrêmement riche de pouvoir accompagner et animer cette jeunesse.

Donc, aujourd'hui, je pense que Belley est aujourd'hui une véritable réponse.

Annie DELPON : Donner une place dans la cité aux personnes vulnérables. Là, je pense que nous sommes tous concernés, une maladie, un accident de la vie, la vieillesse et on tombe dans cette vulnérabilité.

Lutter contre l'isolement des seniors, il est pesant et avait été relevé lors des thématiques de la CPG.

En termes de nouveauté, il y a tout le travail qui a été fait lors de la semaine bleue du mois d'octobre, avec une grosse implication de beaucoup de partenaires, de beaucoup d'associations belleysannes, une belle réussite, une journée avec à peu près 150 visites à la salle des fêtes, accompagnée par les jeunes, justement qui avaient une bourse à projet et qui, pour leurs heures de bénévolat se sont occupés de la communication et d'aller

distribuer des flyers sur le marché. Une belle animation partenariale qui a perduré dans le temps, puisque des actions se sont mises en place et continuent.

La prochaine semaine bleue 2023 est déjà en route puisque les acteurs sont en demande. Des actions seront mises en place cet été dans le parc de l'Évêché justement pour lutter contre la solitude de ces seniors qui sont souvent, pendant les vacances, un peu plus délaissés. Je pense que c'est une belle action qui rayonne.

Mieux inclure les personnes porteuses de handicap : il y a bien sûr la promotion des logements accessibles.

Et surtout un gros travail fait sur l'inclusion des enfants en situation de handicap. Bulle d'éveil a fait des aménagements particuliers qui bénéficient à tout le monde, mais particulièrement à ces enfants. Un partenariat a été fait avec l'ADAPEI et un éducateur spécialisé vient régulièrement à la rencontre de ces enfants, mais aussi en soutien aux professionnels, pour leur apprendre les bonnes façons de réagir ou de se comporter pour aider ces enfants.

Un appel à projets nous a permis de récupérer une subvention de 8 000 €, qui permettra de faire venir un éducateur spécialisé à l'accueil de loisirs, en renfort, pour aider les professionnels qui ne sont pas toujours formés et pour accompagner ces enfants afin qu'ils passent de bons moments dans de bonnes conditions.

Soutenir les personnes victimes de violences :

Un thème qui est revenu également lors de la CTG. Le CCAS a bien avancé : un groupe de travail se réunit régulièrement pour travailler avec les partenaires sur cette thématique. Il y a le projet d'un logement temporaire à Belley, qui a bien avancé, en lien avec le Département en travaillant en partenariat avec l'ORSAC, avec la CCBS, ce n'est plus qu'une question de signature et l'appartement, au 2^e semestre devrait voir le jour.

Amandine PEJOAN : Au niveau de notre action envers les seniors, on a aussi la traditionnelle distribution des bons de Noël, et puis environ une dizaine de personnes âgées qui sont appelées chaque semaine par une bénévole du CCAS ; Et l'accueil, d'à peu près une vingtaine d'enfants en situation de handicap à l'accueil de loisirs et à Bulle d'éveil.

Monsieur le Maire : Le logement d'urgence est un point important. Nous n'avions pas la solution à Belley, ce qui me gênait beaucoup et l'idée était de structurer cela. Ce n'est pas si simple finalement. On a pris ce sujet dès le début du mandat, mais il faut un véritable cadre. L'idée était de pouvoir donner ces moyens-là à Annie, puisqu'elle peut être sollicitée et l'idée était d'avoir une solution. C'est le premier logement et j'espère que l'on pourra en avoir d'autres. Parce que c'est nécessaire.

Annie DELPON : C'était aussi une vraie demande des acteurs sociaux.

Axe 4 :

La vulnérabilité, c'est aussi l'illectronisme. Il y a eu samedi, une belle journée au Palais épiscopal, sur la culture numérique, avec des ateliers, des conseillers numériques, qui sont hyperprésents, partout, dans les écoles, à l'accueil de loisirs, dans les EHPAD. Un vrai besoin, il faut motiver les gens.

Favoriser l'accès aux droits et « aller vers », ce que l'on fait tous les jours.

Amandine PEJOAN : Au niveau de l'activité de la conseillère numérique, ce sont environ 500 personnes différentes qui ont été accompagnées depuis le démarrage de son contrat, il y a peu de temps, puisqu'elle a réellement démarré, il me semble début 2022 : 120 ateliers numériques dispensés et environ 250 rendez-vous en face-à-face, pour accompagner les personnes en difficulté et on a aussi les écrivains publics qui sont parfois les mains des personnes qui n'ont pas les mots au centre social, et ce sont 122 rendez-vous sur l'année 2022.

Les objectifs :

Annie DELPON : Disposer d'un logement temporaire sur la commune pour les personnes victimes de violences.

Implanter une maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), un projet qui a démarré, il y a longtemps et qui a enfin trouvé sa localisation, on y travaille avec Dynacité, ça sera au niveau du Clos Dubost ou Clos de l'amitié.

Construire une maison relais avec Alfa3a. Une maison relais est une résidence adaptée, pour personne en situation d'isolement ou d'exclusion sociale. C'est une maison encadrée par des professionnels qui se chargent du fonctionnement de la maison, de l'animation et de la convivialité. On travaille avec Alfa3a sur ce dossier, sur un projet immobilier auquel nous comptons bien associer un nouveau site pour les associations caritatives qui sont en mal de logement et encore plus cette année, avec les problèmes d'énergie qu'il a fallu maîtriser.

Renforcer l'action de la conseillère numérique, et renouveler son contrat qui s'arrête au mois d'août. Et que vous allez voter dans un moment peut-être.

Monsieur le Maire : À renouveler pour trois ans.

Axe 5 :

Annie DELPON : Améliorer la santé et la prévention pour tous sur le territoire.

Renforcer nos liens avec les institutions de la santé ;

Encourager les professionnels de la santé à s'installer à Belley ;

Répondre aux crises sanitaires.

Vous savez que l'on a conventionné avec la CPTS la Communauté des Professionnels de Santé du Bugey. C'est tout le sens de l'action : travailler en partenariat, tous ensemble, agir pour la même cause. Nous travaillons déjà depuis longtemps sur l'attractivité du territoire, on peut penser que ça fonctionne, puisque l'on a vu arriver deux médecins spécialistes, un ophtalmologiste et un ORL, un médecin généraliste spécialisé en gynécologie, deux orthophonistes. Un gros travail au quotidien, je pense que l'on peut être un peu optimiste. Nous sommes en contact avec une jeune médecin généraliste qui devrait s'installer. Elle fait déjà des remplacements à Belley et vendredi, on a rencontré une autre personne qui souhaite s'installer sur le territoire.

Répondre aux crises sanitaires que l'on a subies de plein fouet. Notre capacité à réagir a été là, puisque rapidement, on a généré un véritable vaccinodrome, qui a été remarqué, puisque les médecins de Lyon nous envoyaient des personnes. Ce réseau professionnel nous donne les moyens d'agir en force.

Amandine PEJOAN : Sur le centre de vaccination, ce sont plus de 120 000 doses de vaccins qui ont pu être administrées et 1 100 personnes dépistées lors du week-end de dépistage qu'il y avait eu avant Noël 2020. Et puis comme l'a dit Annie DELPON, ce sont huit professionnels de santé qui se sont installés depuis 2020.

Monsieur le Maire : C'est un travail sans relâche avec l'appui de la CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). On a la chance d'avoir une communauté professionnelle de santé avec laquelle ça fonctionne bien. Saluer Cécile Perron et le Docteur MARISSAL qui ont encore été mobilisés dernièrement, pour accompagner aussi le centre hospitalier de Bugey-Sud. C'est un travail partenarial efficace et en face, on a vraiment du répondant, ensemble, on est forcément plus fort.

Annie DELPON : Promouvoir la bonne santé mentale ;
Valoriser les événements de prévention en santé.

Promouvoir la bonne santé mentale, c'est franchement quelque chose à quoi je tenais beaucoup, parce que les professionnels, les usagers, il y avait beaucoup de souffrance.

Avec la CPTS, un travail a été longuement mené, un appel à projets, une réponse positive et c'est, depuis peu, l'ouverture d'un lieu d'écoute enfance, jeunesse, adultes, place de la Vieille Porte, gratuit, ouvert à tous. C'était un vrai besoin, auquel il était important de répondre et j'espère que ce lieu d'écoute aura beaucoup de succès. Je sais qu'il y a déjà des rendez-vous, que les médecins y dirigent vraiment leurs patients parce qu'ils n'ont pas la formation adéquate. Ce lieu d'écoute ne s'arrêtera pas là, puisqu'on en est à la création d'un conseil local en santé mentale. Il faut savoir qu'avant tout ce travail, nous n'avions aucune relation avec le centre psychiatrique de l'Ain. Que l'on a réussi à faire venir sur le territoire : l'ARS, le centre psychiatrique de l'Ain et de trouver des solutions à nos soucis. C'est une belle avancée pour les habitants.

Monsieur le Maire : Ça a été, aussi, de travailler de concert avec la Communauté de communes de Bugey-Sud ou Sylvie était aussi en tant que vice-présidente pour travailler sur ce sujet.

Annie DELPON : Valoriser les éléments de prévention en santé. Ça, vous connaissez bien maintenant, c'est octobre rose... mais ce sont aussi des ateliers diabète, une grosse implication de la CPTS et de nos professionnels qui travaillent sur les troubles du neurodéveloppement, c'est tout ce qui est DYS. Il n'y avait rien ici, l'association était plus sur le nord du département. On s'est retrouvé avec des familles démunies, des professionnels hyper chargés. Un gros travail a été fait, un appel à projets également, avec des financements qui ont permis, à certaines familles de financer des bilans, des soins qui ne sont pas remboursés. La Ville de Belley bien sûr appuie ce dispositif.

Amandine PEJOAN : Ce sont 115 000 € de subvention pour la santé mentale en 2022, accordés par l'ARS et 9 ateliers de prévention qui se sont déroulés à Belley, chapeautés par la CPTS.

Annie DELPON : Agir pour l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ;
Créer une véritable synergie entre les partenaires médicaux ;
Lutter contre les addictions avec des actions en direction des 0-15 ans.

Ça, c'est le travail qui est fait dernièrement avec la CPTS, pour répondre à l'appel à projets MILDECA qui sera déposé la semaine prochaine contre les addictions. Ça aussi, c'est un

plus, si on réussit à avoir des financements. Les partenaires sont en attente et je pense que des actions pourraient être menées, ne serait-ce que l'addiction aux écrans. Les écoles sont en demande, c'est une grosse mission prometteuse.

Les services du CCAS artisans de la politique sociale, moi, je voudrais remercier tous ces professionnels qui sont acteurs de cette politique sociale et complètement investis. Vous avez ici, l'organigramme du CCAS :

Un pôle social et familial ;

Les missions :

L'accès aux droits, c'est le CCAS ;

Animation du social, c'est le centre social ;

L'accueil du jeune enfant, c'est l'espace petite enfance.

Avec les missions : aides sociales, légales, facultatives ; le logement, multi-accueil, relais petite enfance, enfance, jeunesse et famille.

Donc, remercier tous ces acteurs qui effectuent un travail extraordinaire.

Je remercie Amandine qui nous a accompagnés, nous a produits ce fascicule. Je pense que cette politique sociale est ambitieuse et vertueuse parce que l'on a envie de faire pour les Belleysans, envie de leur apporter ce dont ils ont besoin, pour répondre à leurs difficultés.

Monsieur le Maire : Merci Annie, rappeler aussi, sur la partie budgétaire, il doit y avoir une dernière slide sur ce sujet, ce que représente aujourd'hui l'action sociale, l'enfance et la jeunesse sur le budget de la commune, c'est 17 %. Nous avons présenté cela, dernièrement au moment du DOB.

Voilà ce qui a été présenté ce soir, voilà notre ligne sur la partie sociale. Je pense qu'il était important que l'on puisse passer ce moment, car c'est une subvention de presque 900 000 €, ce n'est pas rien et c'est vrai que ça n'avait jamais été fait au niveau du Conseil Municipal, ou rarement, et moi, je tenais à le faire ce soir, et remercier, à nouveau Annie, Amandine et Enzo, qui nous a bien aidés dans la présentation synthétique de ce projet de politique sociale. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Charlotte.

Madame Charlotte DEMENTHON : Juste une petite remarque. On nous avait promis un bilan de la politique sociale menée et on est passé à une présentation de la politique sociale menée. Je m'attendais à une analyse d'éléments sur un terme un peu plus long et l'impact qu'ils peuvent avoir sur la vie sociale à Belley.

Monsieur le Maire : En le parcourant à nouveau, je me disais que vous alliez me dire que ça allait être un bilan de mi-mandat. C'est vrai que nous avons présenté toutes nos actions avec les chiffres clés qui viennent synthétiser toute cette action. Je trouvais que le support était bien fait par rapport à cela. Donc, pour vous, il manquerait des éléments, pour venir détailler plus avec des chiffres chaque action ?

Madame Charlotte DEMENTHON : Pour moi, faire le bilan d'une politique, c'est montrer comment elle agit sur le territoire. Pas seulement présenter des indicateurs de suivi de ce qui a été fait, mais aller vers des éléments d'analyse de l'impact. C'est cette partie qui manque, ce n'est pas d'avoir plus de chiffres sur le nombre de personnes qui sont venues.

Monsieur le Maire : Sur l'impact de cette politique ? Je comprends.

Madame Annie DELPON : Moi, j'ai envie de dire que nous avons eu la crise Covid pendant deux ans, on est là depuis 2020, je ne sais pas si on peut déjà tirer un bilan de nos actions. On sait bien que ce n'est pas parce que l'on induit une action que demain, on aura une réponse. C'est quelque chose qui se fait à long terme. Il faut instaurer la confiance...

Monsieur le Maire : J'entends ce qu'attend Charlotte, c'était important déjà, de présenter cette politique, puisque nous ne l'avons pas fait depuis le début du mandat. C'était une nécessité, mais vous avez raison, avec les diagnostics qui ont été présentés, on pourrait relancer un nouveau diagnostic pour savoir, si à un moment, cette politique a influé sur les éléments du diagnostic.

Ce qui est bien, c'est qu'aujourd'hui, en signant une CTG on est en partenariat, comme on l'a toujours été avec la CAF, mais aujourd'hui, on a un regard encore plus bienveillant de cette instance et on va pouvoir, aussi, avec leurs données, puisqu'ils ont pas mal de données statistiques venir mesurer l'impact et le résultat de cette politique. Et ça, ça viendra, on pourra le faire avant la fin du mandat. Ça me semble nécessaire. Mais là, nous voulions présenter où l'on veut aller, dans quel sens, ce qui a déjà été fait, les projets 2023/2026 et on pourrait tout à fait, soit en 2024, soit, en 2025, travailler plus sur les éléments du diagnostic et voir si on a influé ou non, sur certains chiffres que j'avais d'ailleurs fait passer à Monsieur MEYRAND qui a bien les éléments du diagnostic.

Madame Sylvie SCHREIBER : En fait, la CTG va se terminer en 2024 et il y aura une CTG globale au niveau du territoire. À ce moment-là, il faudra refaire un diagnostic. Du coup, là, on aura des éléments pour appuyer cette politique et voir si on continue sur le même tempo.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce qui a été présenté ce soir ? Non ? Merci beaucoup, Annie, pour cette présentation et Amandine. On va pouvoir continuer l'ordre du jour du Conseil.

Information : Refonte du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire : Nous avons eu une forte pression de la préfecture sur le sujet parce que ce document n'était pas à jour au niveau de la commune depuis un petit moment.

Un Plan Communal de Sauvegarde permet de pouvoir répondre à tous les risques que peut traverser la commune, pouvoir y répondre d'un point de vue administratif, organisationnel, à la mise en œuvre des moyens pour répondre à une crise qui peut être climatique, qui peut être un accident majeur sur la commune, je ne l'espère pas, un attentat ou autres, mais savoir comment la commune est organisée pour répondre à cela.

Donc, nous avons rédigé ce plan communal de sauvegarde, il faut que l'on aille un peu plus loin pour y mettre aussi des moyens : une salle dédiée, une organisation un peu plus appuyée, car on a eu un premier test avec les services de la préfecture et les services du SDIS. Ils nous ont mis en condition. On a été plutôt convaincant, mais on voit bien que dans le fonctionnement ça mérite de mieux s'organiser, mieux définir le « qui fait quoi ».

Et pour la petite histoire, ils nous ont fait un scénario du type météorologique, c'est-à-dire une forte chute de neige, plus d'un mètre en très peu de temps, savoir comment la

commune pouvait réagir dans ces conditions-là. On a une bonne réactivité, mais on sent bien que dans l'organisation : qui fait le secrétariat ? Qui décide ? Comment on s'organise ? Ça mérite beaucoup d'éléments logistiques que nous n'avons pas spécialement dans cette salle. Ce sont des choses sur lesquelles nous allons travailler, pour être prêts demain, mais j'espère que ça n'arrivera jamais, à répondre à une crise, un risque important sur la commune. Comme on a pu le voir sur Culoz, le Maire de Culoz a été confronté à ça, avec des chutes de rochers du Colombier et il a dû activer le plan communal de sauvegarde. Et ça s'active en lien avec la préfecture.

C'était juste une information.

RAPPORT DETAILLE

A-01A - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - Désignation d'un représentant de la minorité

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe que par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Bugey-Sud.

Suite à la démission de M. Karim SMIHI de son poste de conseiller municipal et membre de la CLECT, il convient de le remplacer.

Le groupe de la minorité est invité à proposer un candidat. »

La candidature de Madame Marie-Christine ROZIER est proposée.

À l'UNANIMITÉ ACCEPTE la candidature de Madame Marie-Christine ROZIER pour remplacer M. Karim SMIHI, membre du groupe de la minorité municipale, pour siéger à la CLECT.

A-01B - CCAS - Élection d'un membre de la minorité municipale

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de M. Karim SMIHI, membre de la liste de la minorité municipale, il convient de le remplacer par un membre de cette même liste au sein du CCAS.

La candidature de Monsieur Abderrahmane SEDDIKI est proposée.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à élire Monsieur Abderrahmane SEDDIKI comme nouveau membre du CCAS. »

À l'UNANIMITÉ ÉLIT Monsieur Abderrahmane SEDDIKI pour remplacer M. Karim SMIHI, membre du groupe de la minorité municipale, pour siéger au CCAS.

A-01C- COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL - Désignation d'un membre de la majorité

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de Belley, informe les membres du Conseil Municipal que pour des raisons professionnelles, M. Hocine BENGRAIT ne pourra plus être présent au Comité Social Territorial, et a choisi de s'en retirer.

Il convient de le remplacer par un membre de la majorité municipale.

Monsieur Dimitri LAHUERTA propose sa candidature.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette candidature. »

À l'UNANIMITÉ ACCEPTE la candidature de Monsieur Dimitri LAHUERTA pour remplacer Monsieur Hocine BENGRAIT, membre du groupe de la majorité municipale, pour siéger au Comité Social Territorial.

A-01D - Commissions communales - Désignation de membres de la liste de la minorité municipale pour remplacer Monsieur Gérard SALAGNON – et Monsieur Karim SMIHI – démissionnaires -Mise à jour autres commissions municipales

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, rappelle que par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal avait créé les commissions municipales et désigné leurs membres.

Suite à la démission de Monsieur Gérard SALAGNON, membre de la liste de la minorité municipale, le 18 octobre dernier, il convient de le remplacer par un membre de cette même liste au sein des commissions suivantes par les candidats proposés :

- Culture, patrimoine et rayonnement : **M. Bernard MEYRAND**
- Urbanisme : **Mme Marie-Christine ROZIER**

Suite à la démission de Monsieur Karim SMIHI, membre de la liste de la minorité municipale, le 16 février dernier, il convient de le remplacer par un membre de cette même liste au sein des commissions suivantes par le candidat proposé :

- Sport : **M. Abderrahmane SEDDIKI**
- Social/famille/logement/santé : **M. Abderrahmane SEDDIKI**

Par ailleurs, les élus de la liste de la minorité souhaitent compléter les commissions municipales où ils n'ont qu'un seul de leur représentant :

Commission scolaire : **M. Abderrahmane SEDDIKI**
Commission commerce foire et marchés : **Mme Marie-Christine ROZIER**
Commission travaux/transport : **Mme Marie-Christine ROZIER**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les candidatures proposées ci-dessus pour intégrer les différentes commissions municipales. »

À l'UNANIMITÉ APPROUVE les candidatures proposées ci-dessus pour d'une part remplacer M. Gérard SALAGNON et M. Karim SMIHI à la suite de leurs démissions du Conseil Municipal et d'autre part pour compléter les commissions municipales où le groupe de la minorité n'avait qu'un représentant.

B-01 -TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE - ANNÉE 2023

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du débat d'orientation budgétaire il a été décidé de maintenir les taux d'imposition.

Monsieur BENISTANT propose donc des taux inchangés en 2023 :

- Taxe Foncière bâtie : 30,82 %
- Taxe Foncière non bâtie : 49,05 %

Pour mémoire compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, notre délibération :

- Ne comporte plus de taux de taxe d'habitation
- Le taux du Foncier bâti est égal au taux TFB communal 2020 (reconduit) + 13,97 % (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes du fait de la réforme).

Monsieur BENISTANT précise par ailleurs, que conformément à la circulaire du 3/03/23, et à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

À compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Ainsi pour la THRS le taux suivant est proposé pour 2023 :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 18,92 %

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ces propositions. »

Monsieur MEYRAND : Bonjour, cette intervention a simplement pour objectif de positionner notre groupe, non pas par rapport à la Ville, mais par rapport à la signification de la suppression de la taxe d'habitation.

Que reste-t-il aux communes en termes de fiscalité ? Si ce n'est plus que le foncier bâti ou non bâti. Dans ces conditions, la compensation par l'État de la taxe d'habitation rend l'État, maître de l'évolution de cette compensation, et on sait ce que deviennent les compensations de l'État, au fur et à mesure des années.

Les ménages propriétaires deviennent les seuls arbitres des finances communales sur une ville qui comporte plus de la moitié de gens qui habitent dans des locations. Et on a l'impression de se retrouver au 19^e siècle, lorsque seuls les propriétaires votaient parce qu'ils payaient des impôts. Les Belleysans locataires, majorité de la population, dont, la population qui vit dans des logements sociaux, seront-ils mieux ou moins bien écoutés à l'avenir ?

J'espère que nous aurons à cœur de compter les locataires comme des citoyens. Même s'ils ne payent pas d'impôts au niveau de la fiscalité.

Annie DELPON : Au centre social, on ne fait pas la différence, c'est égal.

Monsieur Richard BENISTANT : J'entends la remarque. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole ? Nous allons passer au vote.

ADOpte par 24 voix POUR et 5 abstentions (Mmes DEMENTHON, ROZIER et MM RODRIGUEZ, MEYRAND et SEDDIKI) FIXE les taux 2023 de la fiscalité locale visés ci-dessus.

B-02A - BUDGET COMMUNAL DE BELLEY - RÉSULTATS EXERCICE 2022 – AFFECTATION ANTICIPÉE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

- INVESTISSEMENT	
Recettes	3 203 334,28
Dépenses	<u>2 919 938,35</u>
Résultat de l'exercice	+283 395,93
Résultat antérieur	+1 893 939,79
EXCÉDENT DE CLÔTURE	+2 177 335,72
 Restes à réaliser	
Dépenses	529 537,17
Recettes	<u>0,00</u>
DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER	-529 537,17
 - FONCTIONNEMENT	
Recettes	11 676 534,69
Dépenses	<u>10 801 440,80</u>
Résultat de l'exercice	+875 093,81
Résultat antérieur	+737 441,93
EXCÉDENT DE CLÔTURE	+1 612 535,74

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	2 177 335,72
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	1 612 535,74

Aucune affectation de résultat au compte 1068.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations. »

Monsieur Richard BENISTANT : La reprise anticipée des résultats 2022 dans le budget primitif 2023 que nous allons ensuite étudier et voter. Les résultats 2022 seront affectés définitivement au mois de mai, lors du prochain Conseil Municipal lorsque l'arrêté des comptes administratifs sera effectif.

Même si on a une vision quasi définitive à ce stade. Donc, on va s'occuper des résultats de la commune, de la culture et du réseau de chaleur bois, puisque pour l'eau et l'assainissement, tout cela sera traité au mois de mai, puisque l'on va acter le transfert à ce moment-là.

Et donc, il n'y a pas de reprise anticipée des résultats 2022 à prévoir dans ce BP 2023, qui ne sera plus du ressort de la Ville de Belley, pour l'eau et l'assainissement.

Nous avons sur la commune, un excédent de clôture au niveau des investissements qui peut paraître important : 2 177 000 €. C'est effectivement important, on a, lors des délibérations sur le DOB, récemment insisté sur le fait de dégager suffisamment d'excédents depuis 2020, malgré tout ce qui a été fait et malgré les difficultés, comme vous le savez sanitaires et économiques, on a essayé de générer suffisamment d'excédents pour préparer les investissements qui arrivent sur cette deuxième partie de mandat, dont on a très largement parlé lors du dernier Conseil Municipal.

Cet excédent va nous servir prochainement.

Nous avons ensuite en fonctionnement, 1 612 000 € d'excédent. Donc, on est dans la ligne de ce qu'il se passe depuis 2020, ceci expliquant cela.

Il vous est donc proposé d'affecter de manière anticipée ces résultats sur 2023 par :

En investissement, le résultat reporté en recettes chapitre 01 ;

En fonctionnement, le résultat reporté en recettes chapitre 02.

Pour les deux montants préalablement vus.

La commission des finances ayant émis un avis favorable récemment.

À l'UNANIMITÉ ACCEPTE d'inscrire les affectations anticipées des résultats 2022 au Budget primitif communal 2023, comme visé ci-dessus.

B-02B - BUDGET PÔLE CULTURE DE BELLEY - RÉSULTATS EXERCICE 2022 – AFFECTATION ANTICIPÉE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

- <u>INVESTISSEMENT :</u>	
Recettes	283 808,40
Dépenses	<u>238 045,26</u>
Résultat de l'exercice	+45 763,14
Résultat antérieur	+80 925,73
<u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u>	<u>+26 688,87</u>

Restes à réaliser	
Dépenses	60 617,63
Recettes	<u>29 474,06</u>
<u>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</u>	<u>-31 143,57</u>

- <u>FONCTIONNEMENT :</u>	
Recettes	2 344 712,57
Dépenses	<u>2 318 472,36</u>
Résultat de clôture	+26 240,21
Résultat antérieur	+29 576,98
<u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u>	<u>+55 817,19</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	126 688,87
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	55 817,19

Aucune affectation de résultat au compte 1068.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations. »

À l'UNANIMITÉ ACCEPTE d'inscrire les affectations anticipées des résultats 2022 au Budget primitif 2023 du pôle culture, visé ci-dessus.

B-02C - BUDGET RÉSEAU CHALEUR BOIS DE BELLEY - RÉSULTATS EXERCICE 2022 – AFFECTATION ANTICIPÉE DES SOLDES – COUVERTURE des BESOINS de FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget

primitif des résultats de l'exercice antérieur, l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

- INVESTISSEMENT :	
Recettes	236 281,72
Dépenses	<u>258 575,84</u>
Résultat de l'exercice	-22 294,12
Résultat antérieur	<u>-427 789,33</u>
DÉFICIT CUMULÉ DE CLÔTURE	<u>-450 083,45</u>
Restes à réaliser :	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
- FONCTIONNEMENT :	
Recettes	496 535,20
Dépenses	<u>111 653,13</u>
Résultat de clôture	+384 882,07
Résultat antérieur	<u>+0,00</u>
EXCÉDENT DE CLÔTURE	<u>+384 882,07</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'affecter par anticipation définitivement les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Dépenses c/001	450 083,45
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement comblant en partie le déficit d'investissement :

Compte 1068	384 882,07
-------------	------------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette affectation ».

Monsieur Richard BENISTANT on est sur un budget un peu différent, le but étant, au niveau de l'économie générale du projet de chauffage interurbain, donc chaudière bois que les excédents de fonctionnement soient suffisants pour alimenter les investissements régulièrement consentis sur cette installation.

À ce jour, nous avons un déficit d'investissement pour l'année qui est de -22 000 €, qui vient s'ajouter au résultat antérieur de -427 000 €. Donc, on a déjà un déficit cumulé sur le budget du réseau chaleur bois qui est de 450 000 € à la clôture 2022.

Ça peut paraître important, il ne va pas en se résorbant et j'en profite pour faire une remarque, en tout cas, apporter une attention particulière sur ce sujet, on a aujourd'hui, un excédent de fonctionnement qui, effectivement, finance la section d'investissement, manifestement pas complètement, puisque l'on cumule, depuis le lancement de l'installation de 450 000 € de déficit et vous savez que l'on a une facturation sur un ratio que l'on appelle le R24 aux utilisateurs de ce réseau de chaleur interurbain, qui est une somme versée par ces gens-là et qui est indexée sur la puissance souscrite. Et on

s'aperçoit aujourd'hui, que la question va se poser de savoir comment on va finir par équilibrer à un moment donné, ce déficit d'investissement qui est chronique et qui va en s'aggravant d'année en année. Cette année, c'est -22 000 € qui viennent s'ajouter, ce n'est pas non plus une somme colossale, mais malgré tout, nous en sommes à 450 000 €. La DSP va s'arrêter en 2032 ou 2033 et nous sommes face à une discussion que l'on va avoir prochainement, qui va être de savoir comment résoudre ce problème. Plusieurs solutions sont envisageables et je voulais vous en faire part. C'est un sujet, l'installation appartient à la commune qui devra, à moment donné, le régler, l'assumer, mais s'en saisir. Nous pensons que ça va être le moment dans les trois ou quatre prochains trimestres d'avoir des discussions autour de ce sujet.

Cela étant dit, la station fonctionne bien, on peut se dire aussi que l'on a un record 2022 du mix bois/gaz. Vous savez que l'on était une quotité de gaz consommé qui vient en relais des deux chaudières bois.

Les deux chaudières gaz venaient en relais à hauteur de 15 à 17 % par an, ce qui était déjà très bien, nous étions dans la bonne moyenne nationale, et cette année, c'est un record, on n'a utilisé le gaz, seulement, à hauteur de 3 %. On a donc un fonctionnement au bois à 97 % pour 2022, ce qui est assez exceptionnel. Donc l'installation fait son office. Je rajoute à ce que je viens de dire préalablement, pour porter votre attention, c'est que certains souscripteurs commencent à aménager leurs bâtiments, isoler leurs bâtiments et donc, certains ont fait des baisses de souscription de puissance. Ça vient renforcer ce point que je soulignais et que je voulais porter à votre attention aujourd'hui.

Donc, pour revenir à la délibération : avec un excédent de fonctionnement qui est de 384 000 € qui sera là pour venir, l'année prochaine, se reporter en appui des investissements et donc, il est proposé d'affecter par anticipation, les résultats comme suit :

En investissement, le résultat est reporté au chapitre 01 ;

Et l'excédent de fonctionnement est proposé pour être reporté en compte 1068, pour 384 000 €.

Monsieur Bernard MEYRAND : Vous aviez dit, l'autre fois, effectivement, qu'il y avait un bon fonctionnement de la chaufferie, mais que nous étions au bout, en limite du taquet par rapport à l'offre, c'est-à-dire que la chaufferie n'était pas capable de générer, d'offrir plus de prestations chauffage.

Monsieur Richard BENISTANT : Ce n'est pas tout à fait cela. Je me permets de vous reprendre, nous sommes, selon l'exploitant, quasiment au maximum, avec effectivement des baisses de puissance souscrite par suite de travaux comme ceux de Dynacité en cours, c'est un exemple, mais il y en aura d'autres à l'avenir, donc, avec l'échéance de se dire : « Cependant, on va nous dégager des tranches de puissance qui ne seront plus utilisées », ça va nous améliorer notre mix bois/gaz, c'est le cas en 2022, particulièrement. Et à la fois, c'est un sujet que l'on doit avoir, parce qu'il faut réfléchir à 5, 6, 7, 8, 10 ans sur cette installation.

Monsieur Bernard MEYRAND : Et par rapport aux - 450 000 €, je pensais que c'étaient les soldes de l'investissement initial, qui était toujours en fonction. Les remboursements de l'investissement initial.

Monsieur Richard BENISTANT : Là, plus précisément, en section d'investissement, ce sont les remboursements au capital de l'emprunt. On voit que le fonctionnement, ne parvient pas à payer à la fois les charges d'intérêts sur la dette qui est loin d'être échu pour l'instant et n'arrive pas à soutenir non plus le remboursement en capital.

Donc, chaque année, on se retrouve contraint de cumuler un petit déficit en plus qui à mon avis devra être soldé. On peut imaginer que ce solde devra être apporté avant de relancer une DSP en 2032 ou 2033, pour arriver à un dossier qui soit un peu clair, pour un éventuel nouvel opérateur, différent de Dalkia ou Dalkia s'il poursuit.

À l'UNANIMITÉ ACCEPTE d'inscrire les affectations anticipées des résultats 2022 au Budget primitif 2023 du réseau de chaleur bois, visé ci-dessus.

B-03A - BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2023 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**, établi pour l'exercice 2023.

Le projet de budget primitif principal est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal, et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Principal de la commune de Belley est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 13 058 936,64 €, soit 71 % du budget global,
- en section d'investissement à 5 389 169,26 €, soit 29 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/ BP 2023
011	Charges à caractère général	2 833 616 €	2 757 109 €	-3 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 171 761 €	4 226 987 €	+1 %
014	Atténuation de produits	131 249 €	121 736 €	-7 %
022	Dépenses imprévues	415 978 €	300 000 €	-28 %
023	Virement à la section d'investissement	0 €	1 568 776,09 €	-
042	Opération d'ordre de transfert de section	386 905 €	426 553,21 €	+10 %
65	Autres charges de gestion courante	3 558 890,93 €	3 533 702 €	-
66	Charges financières	114 927,69 €	111 373,34 €	-3 %
67	Charges exceptionnelles	13 700 €	12 700 €	-7 %
TOTAL DÉPENSES		11 627 027,62 €	13 058 936,64 €	+12 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2023	13 058 936,64 €

Cette section du Budget Primitif Principal 2023, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 32 % des dépenses totales de la section.

Quant aux autres charges de gestion courante, elles représentent 27 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif Principal 2023.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section, la répartition est la suivante :

- Chapitres 011 Charges à caractère général soit 21 %,
- Chapitre 022 Dépenses imprévues soit 2 %,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 3 %,
- Chapitre 66 Charges financières soit 1 %,
- Chapitres 014 Atténuation de produits et 67 Charges exceptionnelles représentent 1 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
013	Atténuation de charges	98 000 €	82 762 €	-16 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	591 610 €	551 700 €	-7 %
73	Impôts et taxes	8 342 969,61 €	8 774 929,06 €	+5 %
74	Dotations et participations	1 704 758 €	1 767 242,73 €	+4 %
75	Autres produits de gestion courante	107 500 €	156 881 €	+46 %
76	Produits Financiers	44 748,08 €	40 879,71 €	-9 %
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	72 006,4 €	-
TOTAL RECETTES		10 889 585,69 €	11 446 400,90 €	+5 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	1 612 535,74 €
TOTAL RECETTES 2023	13 058 936,64 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
020	Dépenses imprévues	214 878,46 €	87 219,70 €	-60 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 081 €	1 080 €	-
13	Subventions d'investissement	0 €	3 600 €	-
16	Emprunts et dettes	934 307 €	981 727,74 €	+5 %
20	Immobilisations incorporelles	11 270 €	22 955,40 €	+104 %
204	Subventions d'équipement versées	40 000 €	40 000 €	-
21	Immobilisations corporelles	1 319 828,40 €	894 450,85 €	-32 %
23	Immobilisations en cours	2 090 856 €	2 309 000 €	+10 %
45	Opérations pour compte de tiers	-	447 792 €	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	72 006,40 €	-
TOTAL DÉPENSES		4 612 220,86 €	4 859 832,09 €	+5 %

RESTES À RÉALISER	529 537,17 €
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2023	5 389 369,26 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
021	Virement de la section de Fonctionnement	0 €	1 568 776,09 €	-
040	Opération d'ordre entre sections	386 905 €	426 553,21 €	+10 %
27	Autres immobilisations financières	162 798,17 €	166 666,24 €	+2 %
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000 €	-	-
10	Dotations, fonds divers	380 000 €	329 180 €	-13 %
13	Subvention d'investissement	547 932 €	271 866 €	-50 %
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000 €	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €	1 000 €	
45	Opérations pour compte de tiers	-	447 992 €	-
TOTAL RECETTES		3 078 635,17 €	3 212 033,54 €	+4 %

RESTES À RÉALISER	
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	2 177 335,72 €
TOTAL RECETTES 2023	5 389 369,26 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif principal 2023 proposé. »

Monsieur Richard BENISTANT : On est en ligne avec ce qui vous a été présenté lors du DOB au mois de février. Nous avons effectivement intégré sur les charges à caractère général :

L'évolution des coûts de l'énergie ;

Un certain nombre de choses, lié au transfert à la régie des eaux et assainissement, il y a donc des charges qui ne seront plus imputables directement à ce chapitre, même si celles-ci étaient refacturées ensuite, on les retrouvait en premier et ça explique aussi la baisse ; On a toutes les dépenses Covid qui sont allées decrescendo ;

On a une cinquantaine de loyers qui ont été laissés au profit des associations.

Tout cela, ce sont des charges à caractère général qui viennent compenser un certain nombre de hausses ;

On a, en revanche, dans les hausses, on le rappelle, le démantèlement, la dépollution de l'ex-Margueron, Chemin des soupirs qui doivent être faits au deuxième semestre, les études étant pratiquement bouclées maintenant, les appels d'offres vont sortir et on tient à ce que ce soit fait en 2023.

On a, bien sûr, tout ce qui est accompagnements sur les prochains investissements avec des études, des accompagnements divers et variés de spécialistes en bâtiment et en infrastructure puisque l'on a encore un certain nombre de points en discussion et qui sont intégrés aussi.

Je pense que sur le chapitre 11 qui est sans doute le plus touffu, dans lequel on retrouve beaucoup de sujets, je vous donne les principales lignes.

Sur la partie 012 « charges de personnel », on l'avait évoquée, tout cela intègre l'ensemble des évolutions de la masse salariale qui sont donc tout à fait stabilisées. On a juste un agent qui passe de l'« analytique commune » à l'« analytique culture » ;

Mais on intègre effectivement l'évolution de l'indiciaire qui va jouer sur l'année 2023 à plein, alors qu'elle n'avait joué sur l'année 2022 que pour six mois.

Voilà ce qui est important à relever.

Nous avons intégré les charges financières sur la base d'absence de nouveaux emprunts. Donc, là, les choses sont parfaitement lisibles, c'est la continuité des emprunts actuels, donc, pour 2023, il n'y a pas de débat particulier.

Je reviens au chapitre 65 qui est important, le financement du CCAS qui est stable.

Le financement du budget de la culture qui a été revu à nouveau avec un complément cette année de l'ordre de 100 à 120 000 € par rapport à une année moyenne si on passe sur les quatre ou cinq dernières années, continuer de favoriser l'action qui est menée en décidant de porter des efforts pour dégager ces marges-là, pour la culture.

Voilà les choses essentielles à vous dire.

Sur les recettes de fonctionnement : nous avons effectivement des baisses de recettes de fonctionnement sur le chapitre 70 puisque ce qui était refacturé à la régie de l'eau et d'assainissement qui représentait quand même une somme de l'ordre de 150 000 € ne sera plus refacturé, la compétence étant passée à la CCBS depuis le premier janvier.

On a, sur le chapitre 73 intégré la hausse des bases dont on avait parlé lors du DOB, à savoir 7,1 %, en fait le taux étant inchangé, l'effet cumulatif va se produire par les bases qui sont rehaussées fortement à la suite d'une décision de l'État.

Donc, tout cela est intégré et je pense avoir fait le tour sur les recettes, sur ce qu'il est important de noter.

On a été très prudent, avec tout ce qui est taxes additionnelles, droits d'enregistrement avec une année exceptionnelle en 2022 qui a tutoyé les 550 000 € et cette année, on est revenu à des niveaux de l'ordre de 300 000 € qui sont proches de la normale connue dans les années 2017/2018. On a agi par prudence sur ce chapitre. Même si le début de l'année reste relativement vigoureux pour l'instant.

Dans le chapitre 75, c'est un élément important de la politique de sécurité de Belley qui vous avait été présentée, là aussi, lors du DOB, on a intégré la refacturation de la police pluri communale. Le chiffre est assez limité, ce n'est pas le sujet, mais l'action sur quatre communes est lancée. Et donc, on a intégré la refacturation à ces communes.

Voilà ce que je pensais utile de vous dire.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : Je me pose des questions sur les dépenses de fonctionnement, l'énergie plus l'électricité à -40 % et les carburants à -25 % par rapport à l'année dernière.

Monsieur Richard BENISTANT : Effectivement, sur l'énergie, on a sur le gaz, eu l'information courant décembre, qu'effectivement le contrat était signé avec un coefficient de progression de 3,5. Donc le gaz qui coûtait 100, on nous annonçait 350 000 €. Sur cette information, il n'y a pas eu de remise en cause en janvier lorsque nous avons eu une nouvelle réunion avec le SIEA. En revanche, sur l'électricité, en décembre, on nous annonçait une progression de 25 %, je ne pense pas me tromper, à peu de chose près. Donc, on l'avait intégrée dans nos premières estimations début janvier du budget et puis

de l'extrapolation du DOB et en réalité, on a appris, lors d'une réunion, début février, que le SIEA avait arbitré avec les exploitants, une baisse.

Il se trouve que les SIEA, de leur propre aveu, ont réalisé des achats d'options parfaitement exceptionnelles en 2022. C'est-à-dire qu'ils ont réussi à passer des marchés d'option, exactement au meilleur moment, pour obtenir une baisse de prix en 2023. Donc, ceux qui sont membres du SIEA, ce qui est le cas de Belley qui est partie prenante dans le marché en cours, bénéficient exceptionnellement d'une baisse tarifaire d'EDF en 2023, par rapport à 2022. Contrairement aux +25 %, en fait, il y a une baisse. On l'a intégré dans le budget, en nous disant que ça allait permettre de dégager des marges de manœuvre. Et on l'a fait sur l'entretien, quand on parle aussi de travaux complémentaires d'isolation, ou travaux complémentaires d'aménagement de bâtiments. Les services techniques vont essayer, sur le plan logistique et organisationnel, de se retourner pour pouvoir récupérer tout de suite et réutiliser sur des investissements de type aménagement et amélioration de l'habitat pour les bâtiments qui nous occupent.

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : C'est -40 % ?

Monsieur Richard BENISTANT : Oui. Ces chiffres-là sont issus de l'extrapolation des conséquences extrêmement vertueuses du plan économie d'énergie qui a été lancé, concerté au mois d'octobre et au mois de novembre et mis en place en décembre, qui touche : l'éclairage public dont nous allons parler à la fin, et qui touche l'abaissement des températures de chauffage dans tous les bâtiments à tous les niveaux pour la commune. Et donc, c'est à la fois l'effet de la hausse du gaz et l'effet de la baisse de consommation en puissance consommée qui résulte du chiffre pour le gaz. Pour l'électricité aussi, puisque le plan d'économie sur l'éclairage public semble montrer, effectivement, une grande efficacité, très peu de critiques, on en parlera à la fin, on vous donnera plus de détails si vous le souhaitez. Mais nous avons intégré ces baisses en prix et en volume consommé. Pour le carburant, je pense que ce sont essentiellement les véhicules, pour l'eau et l'assainissement qui, de fait, ne vont plus tourner sur Belley, tout en n'étant plus refacturés non plus, qui font, effectivement, une économie faciale quand on regarde la ligne de charge.

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : Autre petite surprise : pas d'excédent de fonctionnement alors qu'il y avait 1 M€ en 2022.

Monsieur Richard BENISTANT : Il y a, effectivement, pour 2023, un excédent de fonctionnement, mais on a souhaité faire différemment sur le plan comptable et approcher la situation de manière différente. Mais je vais peut-être laisser Enzo BONDETTI le DGS vous expliquer cela, si vous le voulez bien.

Monsieur Enzo BONDETTI : Il y a bien un excédent de fonctionnement reporté de 2022 sur 2023, c'est la délibération sur les résultats que l'on a passés juste avant. En ce qui concerne le budget 2023, la manière dont on l'a construit, on a un peu changé la manière de remplir les lignes comptables et notamment au compte 023, où l'on vient intégrer 1,5 M€ qui vient se mettre en dépense dans notre budget de fonctionnement et se mettre en recettes dans le budget d'investissement. En fait, ils viennent matérialiser la capacité d'autofinancement que l'on va dégager en fin d'année.

Donc, les précédentes années, depuis 2020, on n'utilisait pas ce système tout simplement parce que nous avons déjà beaucoup d'excédents reportés sur la section

d'investissement. En fait, on ne pouvait pas équilibrer la section en investissement via ce compte, car tout simplement le budget aurait été insincère. Donc, on venait intégrer notre résultat dans notre section de fonctionnement.

Cette année, comme nous allons engager un plan d'investissement assez important, notamment avec la Plaine sportive, avec la Place Baudin, on vient déjà, dès le budget, matérialiser notre besoin de financement, pour être sûr de ne pas le dépenser dans le reste des lignes. Petite subtilité, ce système nous permet d'affecter en dépenses de fonctionnement, ces dépenses, mais en réalité, elles ne font pas l'objet de ce que l'on appelle un transfert réel d'argent. On vient juste afficher ces dépenses qui vont venir en recettes d'investissement, on va pouvoir dépenser l'argent, mais à la fin de l'année, on va observer si on a dépensé l'argent : un déficit. Que l'on va venir équilibrer en fin d'année, avec le transfert des résultats. Donc, on va observer ici, un excédent de fonctionnement 1,5 M€ en fin d'année que l'on viendra basculer en investissement pour combler le déficit. On fait cela, car il y a une règle budgétaire au niveau des normes comptables qui dit que l'on n'a pas le droit de rebasculer de la section d'investissement au fonctionnement en cours d'année. Une fois transféré, c'est fini. Donc ce compte, n'ayant pas un transfert réel d'argent, va permettre en cours d'année de pouvoir peut-être revenir dessus, si on se rend compte que l'on a besoin en fonctionnement d'un peu plus et en investissement d'un peu moins ou vice versa. Il va nous permettre, en cours d'année, de faire des décisions modificatives. Je ne sais pas si j'ai été très clair. Si vous avez des questions, c'est un peu technique.

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : En prenant sur les dépenses imprévues ?

Monsieur Enzo BONDETTI : Soit, sur les dépenses imprévues, soit, sur d'autres lignes.

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : 300 000 €, ce n'est pas une petite somme pour les dépenses imprévues.

Monsieur Richard BENISTANT : Tout à fait, sur les dépenses imprévues, on avait déjà fonctionné comme ça les années précédentes. On avait toujours porté une somme d'environ 400 000 € en dépenses imprévues, c'était aussi le Covid, entre 2020, 2021 en 2022, on ne savait pas, finalement 2022 a plutôt été épargné, mais on a toujours eu ce tampon-là. Sur les 11 M€ de fonctionnement, on se donnait un tampon de 400 000 €.

Et il nous a servi, chaque année, non pas à réduire notre dépense, mais à venir piocher, pour des événements exceptionnels que l'on voulait finalement favoriser en dépenses. Donc, là, on n'a laissé que trois ans, à la suite de l'explication d'Enzo, avec ce petit changement de présentation comptable. C'est un change de présentation comptable en réalité.

Monsieur Enzo BONDETTI : Si je puis me permettre, il est prudent de garder quand même ces 300 000 €. Je vous donne un exemple, assez simple, le passage du point d'indice, cet été, de 3,5 % que l'on n'a pas anticipé pour 2023, on a fait comme si rien ne se passait, pour la Ville, ça a été 200 000 € supplémentaires de masse salariale du jour au lendemain. Je ne sais pas si, chaque année, avec nos besoins de financement, on pourra conserver cette ligne de dépenses imprévues. Ça reste un confort, une prudence, mais qui n'est pas en dehors des réalités, dans la période que l'on vit aujourd'hui.

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : Autre petite question sur le périscolaire, dans les recettes de fonctionnement, on passe de 125 000 € à 140 000 €. Ce n'est pas une grosse

différence, mais je sais que les élèves sont un peu moins nombreux, je voulais savoir à quoi ça correspondait. Je n'ai pas noté le chapitre, c'est dans les recettes de fonctionnement.

Monsieur Richard BENISTANT : C'est le produit des restaurants scolaires et de la garderie scolaire cumulés. C'est l'évolution des tarifs que l'on a votés en décembre. On avait revu cela à la hausse, effectivement. Vous vous souvenez, les tarifs n'avaient jamais été revus depuis 2019, et nous avons décidé, pour 2023 de faire quelque chose.

Madame Sylvie SCHREIBER : C'est la hausse de la restauration, c'est le prestataire qui avait augmenté ses tarifs et on avait compensé pour ne pas être trop en difficulté.

Monsieur Richard BENISTANT : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous allons passer au vote.

Monsieur Philippe RODRIGUEZ : Je vais expliquer notre vote, au nom du groupe. On n'a pas la même vision du budget, parce que pour nous, ce qui est important, c'est d'avoir un projet et ensuite d'aller chercher des subventions. Et nous, nous avons l'impression que parfois, vous faites des projets, ensuite, vous cherchez les subventions et selon les subventions que vous trouvez, vous avancez un projet plus qu'un autre. C'est comme cela qu'aujourd'hui, la Plaine sportive qui devait se faire sur deux mandats ne se fait que sur un seul. D'autre part, on aura l'occasion d'y revenir, on est déçu que pour la deuxième année, la subvention du CCAS ne bouge pas. Et d'autre part, la politique environnementale, nous semble très insuffisante et le rapport du GIEC qui est sorti aujourd'hui, montre qu'à tous les niveaux, il faut que l'on fasse des efforts, voilà pourquoi nous voterons contre.

Monsieur Richard BENISTANT : Juste une précision, sur ce que tu dis, Philippe, sur le fait que la Plaine Sportive se fera sur le mandat. La réponse est « non », on a exactement indiqué l'inverse lors du précédent Conseil Municipal, à propos du DOB. On sait aujourd'hui, chiffrer le projet global, on sait qu'il est encore un peu plus élevé que ce que l'on pouvait penser. Fort des dernières constatations des chiffrages de 2022, aujourd'hui, on est à 12 M€ hors taxe, et on a décidé d'étaler ça, jusqu'en 2026, au moins. Ça, c'est ce qui a été décrit lors du DOB.

Et la deuxième que l'on a dite, c'est qu'effectivement, on aurait un point de rencontre avant la fin de l'année, en fonction des retours d'information sur les financeurs. J'ajoute à ce sujet qu'il est beaucoup plus pertinent d'aller chercher des subventions, lorsque l'on a un projet extrêmement précis et documenté. Aller chercher des subventions sur des idées de projets, on est à peu près voué à l'échec, c'est très aventureux. C'est un sujet sur lequel je suis prêt à débattre. Sur l'énergie et l'environnement, chaque année, on nous fait la remarque, donc, chaque année, on vous fait la même réponse, c'est-à-dire qu'il y a des choses que l'on a développées dans le DOB cette année : la partie environnement qui représente une somme importante, quand on met les investissements et le fonctionnement. Ce n'est pas tout à fait négligeable.

Le troisième point m'échappe, Monsieur le Maire souhaite-t-il répondre ?

Monsieur le Maire : Je réponds au groupe, pour qu'il n'y ait pas de problème, ou que ce soit mal perçu, ce n'est pas la subvention qui fait le projet, c'est bien le projet qui fait la subvention. Si on n'a pas un projet clair, réfléchi, concerté, bien identifié, bien calibré, on ne sait pas trop ce que l'on veut et on va se présenter devant les subventionneurs, comme

le dit Richard, avec pas grand-chose et on n'aura absolument rien. Ça rejoint un peu la méthode que l'on a pu voir opérer de temps en temps sur cette commune, on se précipite, il faut couper des rubans et on s'amuse à faire des projets qui ne répondent pas au besoin des habitants. Et on met aussi en place des équipements un peu n'importe où.

Donc, l'idée est véritablement d'avoir une politique de projets. On ne finalisera pas tout, ça, c'est évident, mais au moins, on aura eu cette volonté. Par exemple, quand on réfléchit sur la médiathèque, on pourrait se dire que l'on ne va pas avoir les subventions, ou on pourrait aller chercher des subventions, mais s'il n'y a pas de projet en face, on n'aura absolument rien. L'idée est de se dire : « Pour médiathèque, que fait-on ? Où l'implante-t-on ? Avec qui ? Comment ? Ça sera un sujet, comme d'autres projets de la commune que l'on est en train d'initier.

Je trouve que sur des précédents mandats, il nous a manqué de sortir du placard des projets un peu ficelés, bien réfléchis, parce que l'on avait des sous-préfets, la Région et autres qui nous poussaient à aller chercher des subventions, mais quand elles nous interpellent comme cela, il faut impérativement, comme on le voit dans la Plaine sportive, c'est : l'APS, l'APD, des éléments un peu concrets. Si on n'y va avec rien, ça ne marche pas. Donc, nous, on a cette volonté.

Ensuite, sur l'environnement, on a évoqué en DOB, un investissement qui est quand même conséquent sur l'éclairage public. Tout le plan d'économie d'énergie que l'on a mis en place, le contrat de performance énergétique où l'on va travailler sur nos installations, les normer, aller chercher de nouveaux outils, des chaufferies, on est conseillé par Dalkia, là-dessus. On commence à changer les équipements de chauffage du gymnase Morin, ce n'est pas rien, ce sont des investissements importants.

Quand on investit sur la halle Gonnet, c'est pareil, vous pourriez dire que ce n'est pas de l'environnement, mais on vient travailler aussi la performance énergétique, on vient travailler toutes nos installations, ça a aussi du poids.

Il y a tout le plan végétalisation que l'on a mis en place, il faut aller plus loin, je suis d'accord avec vous. C'est pour cela aussi que je vous ai tendu la main, pour que l'on travaille ensemble ce pacte environnemental, car vous avez certainement de très bonnes idées que j'aimerais partager. Bien sûr qu'il faut aller plus loin, Philippe, je suis d'accord avec toi. Mais pour cela, il faut aussi y mettre les moyens. Je pense qu'aujourd'hui, c'est important.

J'aimerais aussi embarquer la Communauté de communes de Bugey-Sud, là-dessus, qui a la compétence environnement. Il ne faut pas que nous soyons seuls sur ces thématiques. Il faut aller plus loin dans la végétalisation, mais c'est ce qui est fait aussi à l'Îlot Baudin, ce sont plus de 1 M€ sur un projet de réaménagement de la place et des abords et on tient compte de tous les aspects de végétalisation, de rendre perméables les espaces, on a ce souci-là. C'est cumulé, parce que l'environnement est partout. Si on cumule et il faudra véritablement chiffrer cela en euros pour, à un moment, mettre en évidence ce qui est fait en la matière et qui a un impact réel sur l'environnement.

Ensuite, le CCAS, oui, c'est normal, vous avez cette demande, mais moi, je pense qu'aujourd'hui, avec ce qui a été présenté, la politique sociale et surtout cette CTG qui vient donner du crédit aujourd'hui à la Ville de Belley et qui vient aussi rassurer la CAF, à chaque fois, sur des appels à projets, ou sur tout ce que l'on initie ou sur tous les services que l'on propose, on a un abondement plus fort de la CAF en la matière.

Certes, on n'a pas augmenté le budget, mais il y a aussi une intention d'aller solliciter des partenaires, pour ne pas, je l'ai dit, toujours solliciter ou sursolliciter, le budget de Belley. On va l'évoquer prochainement dans le pacte fiscal de l'Intercommunalité, il y a ces problèmes de charges de centralité. Je l'évoque à chaque fois, mais à un moment, c'est essayer d'aller négocier avec ses partenaires pour avoir une participation, pour que Belley ne porte pas tout. On l'a toujours trop dit ici, mais à un moment, il faut que ça se traduise dans les faits.

Je pense qu'aujourd'hui, c'est ce que l'on essaye de traduire, d'aller solliciter tous les partenaires, leur mettre aussi devant le nez, tout ce que l'on fait pour la commune qui a une incidence aussi sur tout le territoire et que chacun mette la main à la poche.

C'est le cas de la Plaine sportive que l'on initie. Certes, on va y mettre aussi un budget important, conséquent, mais il faut bien que tout le monde prenne conscience que ce n'est pas que le projet de Belley, c'est le projet d'un territoire. Mais ça pose encore débat à l'Intercommunalité, est-ce que c'est un projet de l'Interco, est-ce que c'est un projet probelleysan ? Il y aura un débat, forcément, avec les Conseillers communautaires.

J'espère que vous serez parmi nous pour défendre le fait que ce projet de Plaine sportive, va venir nourrir tout Bugey-Sud, les scolaires, les associations et toutes les structures qui utilisent cet équipement.

Madame Annie DELPON : Si je puis me permettre, au CCAS, on est gourmand de ces appels à projets. J'en signe régulièrement, Amandine n'a pas mentionné celui pour la santé mentale, ce sont 115 000 € de subventions en 2022 que l'on a eus.

Monsieur Richard BENISTANT : Sur la partie environnement, je voulais juste ajouter une chose Philippe, c'est que l'on dit souvent qu'il faut que ça irrigue l'ensemble des décisions et qu'il faut que l'ensemble des décisions soit pris à l'aune de l'environnement.

Démanteler l'ancienne halle du service technique, chemin des Soupirs, que l'on appelle l'ex-Margueron, ce sont 150 000 €, on aurait très bien pu se dire que finalement, on a d'autres choses à faire, ce n'est pas le plus urgent, ce bâtiment va rester en l'état, on déménage les services techniques dans des locaux plus adaptés et on en reste là, voire même, on laisse les services techniques dans ces locaux et les suivants verront. On le fait. On passe 150 000 € de dépenses. Je m'inscris un peu en faux sur cette assertion. La deuxième chose que je voudrais signaler et Charlotte est bien concernée, on travaille actuellement pour essayer de reformater un achat de parcelles sur Rothonne, c'est un travail de longue haleine, il faut contacter les propriétaires, il faut échanger, eux-mêmes discutent en famille, on échange, c'est un travail qui a maintenant une dizaine de mois, qui avance lentement, mais qui avance.

Le but, c'est de laisser à Belley, un patrimoine forestier qui nous permettra de mener des projets qui seront justement respectueux d'une volonté affichée des élus de ne pas artificialiser Rothonne et on a un travail qui va être mené avec l'ONF, dans ce sens, pour voir comme favoriser quelques aménagements qui n'iront pas vers l'artificialisation de Rothonne.

3^e exemple, on aurait pu aussi laisser de côté la liaison entre Rothonne et le centre-ville. Or, on est dessus. Mais là encore les choses avancent au rythme où les équipes, les agents de la Ville peuvent nous accompagner. Parfois, on souhaiterait aller plus vite, mais on ne peut pas tout faire aussi vite que prévu. C'est aussi un sujet qui est sur la table, j'espère qu'en 2023, on pourra vous annoncer de bonnes nouvelles. C'est une attitude globale qui irrigue un certain nombre de décisions et de projets.

Monsieur le Maire : Je rajoute le Tanneur, et je laisserai la parole à Charlotte. Le Tanneur on aurait pu tout à fait racheter, mais s'en tenir à garder le bâtiment. Un bâtiment qui était, sur une partie, pollué par l'amiante. On aurait pu attendre qu'un promoteur vienne le démolir. On a eu cette volonté d'engager l'action de dépollution du site. Évidemment, pour certains, ça ne sera pas de l'environnement, pour moi, assurément, c'est de l'environnement.

C'est cette volonté d'aller plus loin pour venir nettoyer la zone et demain mettre en place un projet vertueux dans ce secteur qui aura besoin d'avoir aussi une attention sur la végétalisation.

Ensuite, l'environnement, se pense aussi avec la mobilité. On en parle souvent, la mobilité, on pourrait tout à fait se dire ici, c'est parti, à Belley, on est audacieux, on se lance dans la mobilité, on va vous présenter un budget de minimum 70 000 € par an et encore, ce n'est pas grand-chose... L'idée, on sait que l'on a besoin de mobilité intra-muros, on le sait, on l'a identifié, on a mené une enquête, il y a l'enquête aussi de l'Intercommunalité. Demain, il faudra aller chercher l'instance qui est compétente en la matière et d'influencer pour que cette instance mette en place cette année d'expérimentation, je l'espère, sur la mobilité intra-muros, mais pour que chacun s'occupe de ses compétences et limiter l'impact budgétaire au niveau des Belleysans.

On a cette volonté d'être extrêmement sérieux budgétairement, parce que l'on connaît très bien les impacts et quand on commence à mettre le doigt dans l'engrenage et de vouloir participer à tout, on se retrouve à tout faire, on se perd et on n'est plus concentré sur nos propres compétences. Donc, prudence en la matière.

Madame Charlotte DEMENTHON : Je voudrais appuyer sur trois points que Philippe a présentés. Le premier, notre problème, ce ne sont pas les projets en soi, c'est l'articulation : quelle image ? Ce qu'ils créent ? Ce qu'ils produisent pour notre Ville.

Le deuxième point c'est la question de l'environnement, vous l'avez dit, c'est une approche transversale et chaque projet, vous l'avez dit, doit être étudié à l'aune de l'environnement. Et donc, on se pose la question : quel impact écologique à la plaine sportive ? En quoi peut-on s'approcher vers la passivité des bâtiments ?

Et le troisième point, vous dites : « La Plaine sportive sera faite sur deux mandats », ce que l'on a fait remarquer pendant le débat d'orientations budgétaires, c'est qu'en 2022, vous nous présentiez 5,4 M€ d'investissement sur la période 2022/2025, cette année, vous nous présentez 13,9 M€ sur la période 2023/2026, pour un budget total de 13,9 M€. Donc, il nous a semblé que c'était sur un mandat, à moins que le budget total soit supérieur à ce que vous avez présenté la dernière fois.

Monsieur Richard BENISTANT : Je reprends ce que j'ai expliqué, il y a un mois, lors du DOB. Jusqu'à l'année dernière, nous avions, depuis deux ans, pensé qu'il était faisable de rénover et d'améliorer la plaine sportive dans ses installations. Parce que ce n'est pas que de la rénovation, on ne fait pas que changer un point. On fait plus qu'un point, il y a des aménagements complémentaires qui vont arriver dessus. Mais on pensait que l'on pourrait faire une première tranche importante sur ce mandat, effectivement 2023/2025, pour environ 5,5 M€. C'est ce que l'on a pensé et défendu pendant deux ans et à la faveur des concertations multiples, à la faveur des travaux des équipes techniques, des gens qui nous conseillent sur l'aspect technique, comment on gère un chantier de cette ampleur, il s'avère qu'en réalité, on ne va pas véritablement faire cela en deux tranches. Ça aurait bien pu reprendre en 2027/2028, par exemple, pour la deuxième tranche. Mais on avait déjà dit

dans le DOB de mars 2022 que ça serait deux tranches. Et là, on n'est plus sur une espèce de tranche qui va se dérouler essentiellement en 2024, 2025 et 2026.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ou remarques ou interventions ?

Monsieur Bernard MEYRAND : Je profite de la réponse de Richard, disons la bonne surprise sur les coûts de l'énergie, pour suggérer un dossier que je connais, c'est le dossier de la Maison ABI et donc des box de rangement que vous avez bien voulu affecter aux associations. Simplement, je constate, aujourd'hui, quand j'y vais qu'au niveau de la toiture qui est en fibrociment, les dalles sont en très mauvais état. C'est-à-dire que l'on voit le fibrociment à travers les dalles et il y a une poussière, dont je pensais qu'elle venait des travaux, mais on m'a dit que c'était le sol qui était responsable de cette poussière qui menace le matériel entreposé.

Monsieur le Maire : On va relayer cela au service « vie associative », qui trouvera les solutions. Sachant que le stockage, je ne pensais pas que c'étaient des éléments sensibles à stocker. On va remonter le sujet.

Qui est contre le budget primitif ?

ADOpte par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mmes DEMENTHON, ROZIER et MM RODRIGUEZ, CHEVAT, MEYRAND et SEDDIKI), **l'ensemble** des chapitres du BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de la COMMUNE pour l'année 2023.

B-03B - BUDGET PÔLE CULTURE - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2023. Il donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF DU PÔLE CULTURE**, établi pour l'exercice 2023.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Budget Primitif annexe Pôle Culture est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 2 375 341,41 €, soit 86 % du budget global,
- en section d'investissement à 401 413,17 €, soit 14 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif annexe Pôle Culture, chapitre par chapitre, selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
011	Charges à caractère général	837 178.00 €	742 637,17 €	- 11 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 214 092.00 €	1 364 294.00 €	+ 12 %
042	Opération d'ordre de transfert de section	230 014,91 €	243 250,24 €	+ 6 %
65	Autres charges de gestion courante	18 500.00 €	22 904.00 €	+ 24 %
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	2 256.00 €	+ 351 %
TOTAL DÉPENSES		2 300 284,91 €	2 375 341,41 €	+ 3 %
RESTES À RÉALISER				-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ				-
TOTAL DÉPENSES 2023			2 375 341,41 €	

Cette section du budget primitif 2023, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 57 % des dépenses totales de la section.

Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 31 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 10 %,
- Chapitres 65 Autres Charges de gestion courante et 67 Charges exceptionnelles représentent moins de 1 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Pôle Culture, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/B P 2023
013	Atténuation de charges	13 000,00 €	35 769,00 €	+175 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 903,00 €	37 402,22 €	+1 %
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	292 200,00 €	331 753,00 €	+14 %
74	Dotations et participations	1 909 104,93 €	1 885 000,00 €	-1 %
75	Autres produits de gestion courante	19 500,00 €	29 600,00 €	+52 %
TOTAL RECETTES		2 270 707,93 €	2 319 524,22 €	+2 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	55 817,19 €
TOTAL RECETTES 2023	2 375 341,41 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €	19 111,32 €	+282
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 903,00 €	37 402,22 €	+1 %
16	Emprunts et dettes	2 000,00 €	2 000,00 €	-
20	Immobilisations incorporelles	2 796,91 €	6 064,00 €	+117 %
21	Immobilisations corporelles	291 600,00 €	276 218,00 €	-5 %
TOTAL DÉPENSES		338 299,91 €	340 795,54 €	+1 %

RESTES À RÉALISER	60 617,93 €
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2023	401 413,47 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
13	Subventions d'investissement	31 465,00 €	0 €	-
040	Opération d'ordre entre sections	230 014,91 €	243 250,24 €	+6 %
10	Dotations, fonds divers	12 497,50 €	0 €	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	2 000,00 €	-
TOTAL RECETTES		275 977,41 €	245 250,24 €	-11 %

RESTES À RÉALISER	29 474,06 €
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	126 688,87 €
TOTAL RECETTES 2023	401 413,17 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif du pôle culture 2023. »

Monsieur Richard BENISTANT : Là, nous n'avons pas de grandes variations. En dehors d'une personne qui passe à la culture et qui était à la commune l'an dernier. On est resté très prudent sur la billetterie en intégrant une billetterie assez stable par rapport à 2022. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'éléments à ajouter, sauf si vous avez des questions sur le budget primitif de la culture.

ADOpte par 23 voix POUR et 6 abstentions (Mmes DEMENTHON, ROZIER et MM RODRIGUEZ, CHEVAT, MEYRAND et SEDDIKI) **l'ensemble** des chapitres du BUDGET PRIMITIF annexe du PÔLE CULTURE pour l'année 2023.

B-03C - BUDGET annexe RÉSEAU CHALEUR BOIS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, précise que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2023 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF RÉSEAU CHALEUR BOIS**, établi pour l'exercice 2023.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Le Budget Primitif annexe Réseau Chaleur Bois est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 438 444,66 €, soit 39 % du budget global
- en section d'investissement à 699 372,45 €, soit 61 % du budget global

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et vous propose donc de voter le Budget Primitif annexe Réseau Chaleur Bois chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
011	Charges à caractère général	25 600,00 €	32 067,00 €	+25 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	11 000,00 €	+10 %

023	Virement à la section d'investissement	450 443,47 €	314 490,38 €	-30 %
66	Charges financières	81 732,10 €	78 816,44 €	-4 %
67	Charges exceptionnelles	-	2 070,84 €	-
022	Dépenses Imprévues	-	-	-
TOTAL DÉPENSES		567 775,57 €	438 444,66 €	-23 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL DÉPENSES 2023	438 444,66 €

Cette section du Budget Primitif 2023, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 72 % des dépenses totales de la section.
Quant aux charges financières, elles représentent 18 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	175 798,00 €	17 158,00 €	-90 %
75	Autres produits de gestion courante	391 977,57 €	421 286,66 €	+7 %
TOTAL RECETTES		567 775,57 €	438 444,66 €	-23 %

RESTES À RÉALISER	-
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-
TOTAL RECETTES 2023	438 444,66 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
16	Emprunts et dettes	245 705,56 €	249 289,00 €	+1 %
TOTAL DÉPENSES		245 705,56 €	249 289,00 €	+1 %

RESTES À RÉALISER	-
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	450 083,25 €
TOTAL DÉPENSES 2023	699 372,45 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2022	BP 2023	Évolution BP 2022/BP 2023
021	Virement de la section de Fonctionnement	450 443,47 €	314 490,38 €	-30 %
106	Réserves	236 281,72 €	384 882,07 €	+63 %

13	Subvention d'investissement	-	-	-
TOTAL RECETTES		686 725,19 €	699 372,45 €	+2 %

RESTES À RÉALISER	-
001 SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ	-
TOTAL RECETTES 2023	699 372,45 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de budget Réseau de chaleur bois 2023. »

Monsieur Richard BENISTANT : On a évoqué tout à l'heure la dynamique sur les prochaines années et les dix dernières années qui viennent de s'écouler. Le budget n'appelle pas de remarques particulières. Avec des excédents de fonctionnement qui viendront cependant, combler une partie du déficit d'investissement 2023, tel qu'il est envisagé.

À L'UNANIMITÉ ADOPTE l'ensemble des chapitres du BUDGET PRIMITIF annexe du RÉSEAU DE CHALEUR BOIS pour l'année 2023.

B-04 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS FINANCIÈRES DE TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA CCBS

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, des Ressources Humaines et de l'environnement, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes Bugey Sud exerce, depuis le 1er janvier 2023, en lieu et place de ses communes membres, les compétences « eau » et « assainissement », en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a pour effet de modifier l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

Le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe assainissement/le budget eau et assainissement de la commune seront donc clos au 31 décembre 2022. Les immobilisations et la dette des budgets annexes feront l'objet d'un transfert à la Communauté de communes.

Dans le cadre du transfert d'un Service Public Industriel et Commercial, il est également admis que tout ou partie des résultats du budget annexe du SPIC soit transféré au nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compétent. Considérant que ces résultats font partie intégrante de l'activité des services et qu'ils permettront le financement du programme d'investissement de chaque compétence, il vous est donc proposé d'acter le principe du transfert à la Communauté de communes Bugey Sud de l'intégralité des résultats constatés au 31 décembre 2022 aux budgets annexes eau et assainissement.

La commune s'engage à passer d'ici la fin d'année 2022 l'ensemble des écritures comptables nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement de ses budgets annexes eau et assainissement au 31 décembre 2022.

Une délibération ultérieure viendra préciser le montant des résultats transférés ainsi que les écritures comptables à prévoir une fois le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 approuvés.

Les créances en cours au 31 décembre 2022 restent néanmoins quant à elles juridiquement du ressort de la commune. Aussi, et dans la mesure où les résultats des budgets annexes sont transférés à la CCBS, il est proposé la mise en place d'une convention de prise en charge par la Communauté de communes Bugey Sud, des créances irrécouvrées, des admissions en non-valeur et des reversements éventuels. Cette convention prévoira les modalités du remboursement par la CCBS des créances ainsi constatées à la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1 à L.2224-2,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- *D'approuver le principe du transfert total des résultats budgétaires de clôture 2022 des budgets annexes eau et assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud ;*
- *De s'engager à passer les écritures comptables nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement de ses budgets annexes eau et assainissement au 31 décembre 2022 ;*
- *D'approuver le principe du remboursement des créances irrécouvrables, admissions en non-valeur relatives aux compétences eau et assainissement et reversements éventuels constatés postérieurement au transfert de compétence, par la Communauté de communes Bugey Sud ;*
- *D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention relative aux modalités financières de transfert de compétences eau et assainissement à la CCBS, convention dont le projet est annexé à la présente délibération.*

Une autre délibération viendra préciser les montants des résultats concernés par le transfert et les écritures comptables à prévoir.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette convention. »

Monsieur Richard BENISTANT : C'est une délibération de principe qui sera définitivement chiffrée lors de l'arrêté des comptes administratifs en mai.

On a ici une chose importante à signaler, car dans le cadre du transfert du service public, il était admis que tout ou partie des résultats de ce budget soit transféré comme c'est indiqué au nouvel établissement compétent.

Il y a donc une option à prendre sur laquelle nous allons voter pour l'instant. Nous souhaitons et ça a été vu en commission, que Belley joue pleinement le jeu de l'intercommunalité. On a un transfert d'une compétence extrêmement importante, on vient de parler de l'environnement, la CCBS va gérer l'ensemble du bassin au niveau des besoins en eau et d'assainissement, donc, c'est un sujet, au-delà de l'argent qui est effectivement prégnant et nous avons souhaité, les élus, ne pas opposer de difficulté dans ce transfert. On a eu des réponses assez tôt sur le fait que : qui dit transfert, dit transfert de l'endettement résiduel sur ces budgets.

Vous savez que Belley s'enorgueillit d'avoir effectué des travaux très régulièrement depuis dix ou quinze ans, d'avoir plutôt des installations en bon état, a souhaité avoir des éléments complémentaires qu'elle n'a pas toujours eus pendant les dix ou quinze derniers mois, mais, en tout cas, s'est engagé pleinement pour que ce transfert se passe au mieux et dans ce sens, souhaite que les excédents d'investissement et de fonctionnement soient transférés à la CCBS. C'est une option, c'est un vote.

On joue nous, ainsi pleinement, en tant qu'élus le jeu du transfert. On essaye d'être beau joueur, de jouer la coopération de Belley pour favoriser dans les meilleures conditions ce transfert et de ne pas poser de difficultés à Bugey-Sud et donc, de jouer collectif.

Nous ajoutons la chose suivante : on souhaite que la CCBS assure la réciprocité sur un dossier majeur comme la Plaine sportive. On a des discussions sur la Plaine sportive, qui comme beaucoup d'équipements à Belley est utilisée en grande quantité par des gens qui n'habitent pas la Ville. Cet équipement est assumé par la Ville. Aujourd'hui, on a des investissements importants devant nous et on souhaite favoriser l'utilisation par les 3 600 élèves, favoriser le fait que les clubs belleysans accueillent beaucoup de gens qui viennent de communes des alentours, que ça soit pris en compte par la CCBS et que l'on puisse aborder sereinement la demande de participation à cet investissement avec la

CCBS. Les discussions vont être en cours et nous, on joue pleinement l'intercommunalité sur ce transfert des excédents de l'eau et de l'assainissement.

Nous avons à voter sur quatre points :

- Approuver le principe du transfert total des résultats budgétaires de clôture fin 2022 ;
- S'engager à passer les écritures comptables nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement de ses budgets annexes eau et assainissement ;
- Approuver le principe du remboursement des créances irrécouvrables, puisqu'effectivement, la CCBS a proposé et on l'admet aussi dans cette délibération proposée au vote, plutôt que de faire des calculs savants qui se voudraient exhaustifs sur le risque de perte de créance dans la durée, de provisionner, comme d'habitude, ces créances. Mais la CCBS propose de constater chaque année si, par malheur, plus de gens venaient à entraîner des impayés, qu'au-delà des provisions que nous passerons au 31/12/2022, cette perte sur créance soit refacturable à la CCBS qui nous les rembourserait ultérieurement en 2023, 2024, 2025... Ça nous a semblé être un principe frappé au coin du bon sens, que nous vous proposons d'accepter aussi ;
- Et enfin, d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Avez-vous des questions complémentaires sur ce sujet important ? Il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Je tiens à préciser qu'au niveau de la procédure, ça va se passer de la manière suivante : les excédents vont être constatés. Aujourd'hui, on vote la délibération qui acte le fait que les excédents seront transférés.

Lors du prochain Conseil Municipal, on votera les comptes administratifs définitifs, ensuite, les excédents vont remonter dans le compte administratif de 2023 de la commune de Belley.

Viendront en face, des sorties d'argent pour acter le reversement à la CCBS. Donc, ce sont des flux qui vont être entrants et sortants pour le même montant. Ce n'est pas mis dans le budget primitif que l'on vous expose, ce sera un mouvement qui se passera en DM durant l'année 2023 et l'argent sera effectivement reversé à la CCBS pour tous ces excédents dont nous venons de voter le principe de transfert. Je vous remercie.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ les points visés ci-dessus.

B-05 - SUBVENTION CCAS - ANNÉE 2023

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de conventionner avec le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Belley, car la subvention allouée au titre de l'année 2023 est supérieure à 23 000 €.

Monsieur BENISTANT précise qu'un projet de convention est joint à la présente délibération.

Le montant de subvention proposé au titre de l'année 2023 est de **873 100 €**.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer et à autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée. »

Monsieur Richard BENISTANT : J'ajouterai juste un mot, c'est que ça a été vu avec Annie, nous avons regardé les besoins du CCAS cette année et il semble qu'avec le fonctionnement, depuis deux ou trois ans, ça puisse laisser des marges de manœuvre

pour 2023, cependant, puisqu'il y a quelques excédents qui ont été enregistrés sur les années antérieures.

Monsieur Bernard MEYRAND : Notre posture vis-à-vis de ce dossier sera l'abstention. Je vais vous expliquer pourquoi. D'abord, je relève que dans la présentation du projet social que nous attendions et que nous avons écouté avec intérêt, des choses que j'avais évoquées en CCAS ont été un peu corrigées. Je pense notamment à l'organigramme que vous avez fait sur les trois plans de l'intervention du CCAS, à savoir : pour l'enfance, pour le social et pour l'accès aux droits. C'est simplement sur cet accès au droit que je voudrais simplement signaler qu'au cours de la discussion que l'on a eue au CA du CCAS, j'ai révoqué le fait que dans cette situation d'aggravation de la crise, on parlait de la CTG, Belley a un taux de pauvreté de 18 % aujourd'hui et j'ai souhaité, à plusieurs reprises, je pense que nous l'aurons peut-être au CA du CCAS, un débat avec les associations caritatives sur l'ampleur du phénomène de grande pauvreté et j'ai signalé régulièrement que les subventions accordées aux associations caritatives ne bougeaient pas, y compris dans un contexte difficile.

La banque alimentaire est en grande difficulté aujourd'hui, et ça ne peut pas être sans conséquence sur les associations caritatives. J'ai appelé de mes vœux que l'on veille sur les associations caritatives, c'est très bien de prendre un projet de relogement futur, elles le demandaient et c'est une bonne chose.

Mais je pense qu'au niveau subvention, aujourd'hui, il y a des besoins particuliers importants à couvrir avec les associations. À charge d'échanger avec elles justement, sur des projets liés à la grande pauvreté. C'est dans la mesure où l'on n'a pas cet engagement que l'on s'abstiendra sur cette subvention au CCAS.

Monsieur le Maire : Subvention qui est de l'ordre de 873 000 €, c'est une somme importante, c'est pour cela que, je le redis, il fallait que l'on vous donne des détails, les actions, le projet politique autour du CCAS. Ce n'est pas une petite somme, avec des projets de relogement, comme vous l'avez dit, ce qui ne s'est pas fait depuis très longtemps.

On a une attention toute particulière sur les associations caritatives. Moi, j'aimerais, Bernard, que ce message soit porté aussi au niveau de l'intercommunalité. Je pense que Belley joue son rôle pleinement, auprès des associations caritatives. Il faudrait que ce sujet soit porté aussi en conférence des Maires, afin que tout le monde participe à cet effort et d'ailleurs dans le cadre du projet de nouveau site associatif, je n'hésite pas à solliciter la Présidente de Bugey-Sud, mais j'aimerais sensibiliser aussi l'ensemble des maires. Puisque forcément, tout le monde doit participer. C'est vrai que l'on est souvent, nous, à la manœuvre en tête de file, c'est très bien, mais il faut que l'on puisse rassembler un maximum de monde, de communes partenaires pour travailler ce type de projet.

J'aimerais que vous ayez cette même intervention dans ces instances, qui me semblerait pertinente pour interpellier tout le monde pour les sensibiliser. Je pense que l'on joue un rôle majeur aujourd'hui, on pourrait aller encore plus loin, mais comme je le dis, il faut aussi rester dans certains équilibres. Aujourd'hui, on envoie déjà des messages assez concrets aux associations, j'aimerais que ça aille plus vite, les projets prennent du temps, mais là, on va rencontrer toutes les instances départementales de ces associations pour leur présenter le projet du nouveau site associatif.

C'est du temps consacré, c'est du temps d'agents, c'est du temps des élus et tout cela n'est pas chiffré, mais ça va dans le sens de cette solidarité portée par ces associations qui effectuent un travail remarquable.

J'avais déjà, en son temps, essayé de sensibiliser sur le sujet, l'intercommunalité, mais je n'ai pas toujours d'écho, on n'est pas toujours entendu. Donc, n'hésitez pas aussi à relayer dans ce type d'instance.

Monsieur Richard BENISTANT : On passe au vote.

ADOpte par 23 voix POUR et 6 abstentions (Mmes DEMENTHON et ROZIER et MM RODRIGUEZ, MEYRAND, CHEVAT et SEDDIKI)

B-06 - ÉVALUATION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION RELATIVE À LA GEMAPI - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes Bugey Sud est compétente au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. À ce titre, la Communauté a choisi d'instaurer la taxe GEMAPI afin de financer cette compétence.

Or, la Communauté de communes avait procédé à une réduction des attributions de compensation consécutivement au transfert de compétences rivières et GEMAPI intervenus depuis 2014. Afin d'éviter que les communes qui avaient vu leur attribution de compensation diminuer au titre du transfert de la GEMAPI, subissent à la fois cette réduction d'attribution de compensation et l'imposition à la taxe, il a été proposé que les attributions de compensation soient révisées pour annuler les charges transférées au titre de la GEMAPI.

De fait, La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 10 novembre 2022 a donc proposé une révision libre des attributions de compensation des communes afin de tenir compte de l'annulation des charges transférées au titre de la GEMAPI.

Cette évaluation libre de l'attribution de compensation doit faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes concernées et par les 2/3 du conseil communautaire.

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées adopté le 10 novembre 2022 concernant l'évaluation libre de l'attribution de compensation relative à l'annulation des charges GEMAPI,

VU le rapport quinquennal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées adopté le 15/12/2022

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Bugey Sud en date du 26 janvier 2023 relative à l'approbation par le conseil de l'évaluation libre de l'attribution de compensation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver l'évaluation libre de la CLECT du 10 novembre 2022 concernant l'annulation des charges transférées au titre de la GEMAPI. Le document est joint en annexe.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération. »*

Monsieur Richard BENISTANT : Là, nous avons une explication assez détaillée. Il s'agit d'une restitution des attributions de compensation, car la CCBS instaure une taxe GEMAPI, et en a donc tiré toutes les conclusions.

Elle a récupéré cette compétence en 2014, elle instaure une nouvelle taxe, qui, du coup, s'applique en plus des taux de fiscalité communaux et communautaires sur les taxes foncières et la CFE, et donc par rapport à cette nouvelle taxe instituée, elle nous propose de nous rendre l'AC qu'elle nous avait déduite depuis quelques années et ce sont 10 800 €

par an, qui nous seront rendus à compter de 2022. En 2023, nous aurons donc deux fois 10 800 € qui arriveront dans les comptes en recettes.

Monsieur le Maire : Pour GEMAPI, Richard, nous avons, avec l'intercommunalité, joué le jeu collectif.

Monsieur Richard BENISTANT : Tu as raison de le souligner.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

B-08 - POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE - PROLONGATION DU CONTRAT DE PROJET (Emploi non permanent)

« Monsieur Richard BENISTANT, adjoint aux ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a créé un poste de Conseiller numérique au sein de la collectivité, dans le cadre du plan de relance 2021-2022 porté par l'État.

La délibération n° D-06 lors du Conseil Municipal du 22 mars 2021, précisait les détails de recrutement, à savoir :

- Contrat de projet pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2021, sur un poste d'adjoint administratif de catégorie C d'une durée hebdomadaire de 35h
- Rémunération basée sur l'Indice Brut 354 (majoré 330) de l'échelle C1
- Financement attendu de 50 000 Euros sur deux ans.

Deux ans après le lancement de ce dispositif, l'État s'engage à poursuivre le soutien financier aux structures employant des Conseillers numériques tout en renforçant la visibilité sur la pérennité du dispositif via un conventionnement pluriannuel.

À ce titre, la ville de Belley est éligible à une nouvelle convention de financement pour une période de 3 ans, à l'échéance de la période couverte par la première convention avec le financement suivant :

- Première année : 17 500 €
- Deuxième année : 12 500 €
- Troisième année : 12 500 €

De plus, l'État s'engage par ailleurs à accompagner les structures dans la recherche de financements complémentaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de projet du conseiller numérique actuel pour une nouvelle période de 3 ans, pour une durée hebdomadaire identique de 35 heures.

La rémunération envisagée serait fixée entre l'Indice Brut 367 (majoré 533) de l'échelle C1 et l'Indice Brut 486 (majoré 420) de l'échelle C2.

Les missions principales de cet emploi seraient identiques, à savoir :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens,
- soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique,
- accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de ce poste et son financement et à autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération. »

Monsieur Richard BENISTANT : Un petit diaporama va nous être proposé pour faire un bilan. L'action a démarré avec des agents qui ont été embauchés en septembre 2021, mais ils ont été en formation pendant plusieurs mois. Donc, l'action a véritablement démarré sur le terrain, début 2022.

Aujourd'hui, on a eu un point qui nous a été fait et on espère que vous partagerez la pertinence de ce service : plus de 1 000 accompagnements, depuis début 2022, à la suite de cette phase de formation et de lancement, avec des ateliers qui sont mis en place et des rendez-vous individuels.

On s'aperçoit que les plus de 60 ans représentent une quotité importante. Et on va voir qu'ils en ressentent plutôt une grande satisfaction.

Il y a quatre slides, ce n'est pas très complexe.

On voit que le gros des besoins couverts par la Conseillère numérique, c'est tout ce qui est prise en main du matériel, essayer pour ces gens qui sont éloignés de ces outils d'avoir un minimum de culture numérique : savoir nommer les outils, savoir nommer les logiciels principaux et savoir à peu près ce que ça fait, naviguer sur Internet. Nous sommes vraiment sur de l'usage qui peut paraître basique pour les gens qui sont un peu initiés et qui tous les jours l'utilisent au niveau professionnel ou personnel, mais en réalité, on s'aperçoit qu'il y avait vraiment un manque sur le territoire. Vous voyez que plus ça monte, moins il y a de monde concerné.

Mais ce qui m'avait frappé, c'était « échanger avec ses proches ». Il y a aussi des gens, pour qui ça permet d'avoir un échange sans passer trop pour quelqu'un qui est en dehors du temps, ou en dehors des outils d'actualité aujourd'hui, donc, contre l'isolement.

La 3^e slide, ce sont les axes qui ont été donnés. La préférence est donnée au rendez-vous individuel, il y a des gens qui ont du mal à avouer leur manque. Même avec une conseillère numérique qui nous disait qu'elle s'était découvert des trésors de patience.

C'est une personne qui est de qualité au niveau des relations humaines, on le voit tout de suite à sa présentation, et on imagine la qualité de relations humaines qu'il faut avoir pour faire ce travail :

Déramatisation du numérique ;
Sentiment de progrès ;
Satisfaction globale du service.

On va le voir dans la dernière slide, tout simplement des gens qui ont réagi de manière très spontanée.

Nous faisons cette présentation qui est extrêmement favorable, parce que l'on a eu le temps de travailler 1h30 avec la personne et on a eu un débriefing complet et c'était très intéressant. Mes collègues rigolent parce qu'on avait dit 25 ou 30 minutes, ça a été 1 h 30, mais c'était fort intéressant. Et nous sommes arrivés à la conclusion au niveau des adjoints de se dire qu'il faut que ça continue. L'État va baisser ses dotations et ses aides. Pour autant, on souhaite, même si l'aide va tomber, à peu près, à 50 %, elle était à 75, 80 % et graduellement, elle tombera à 25 ou 30 %, mais on vous propose, malgré tout, de poursuivre et donc de prolonger le contrat de la personne sur les trois années qui viennent.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas redire ce qu'a dit Richard, sur la présentation qui a été faite, la nécessité d'avoir cette conseillère numérique et le voit aussi au niveau du GSUP, j'ai pu discuter avec des conseillers numériques qui interviennent sur le territoire, on voit bien que l'on a des personnes qui sont en difficulté avec l'outil, et ils sont même un peu contraints d'aller vers la conseillère, parce qu'on les pousse tellement à tout dématérialiser. Et c'est ce que je trouve dommage au niveau de l'État et des partenaires qui sont tous là

à faire du 100 % dématérialisé, c'est très bien, je vois tous les partenaires qui sont sur Maison France Services.

Je rappelle que Maison France Services est logé gratuitement par Belley, l'Interco aussi met beaucoup de moyens, pour l'ensemble de ces opérateurs, on joue le jeu d'une conseillère numérique, tant mieux, mais j'aimerais qu'à un moment, ces opérateurs et l'État soient un peu plus généreux pour soutenir les collectivités, parce que, de nouveau, c'est Belley qui supporte une bonne partie de ce salaire. Alors que l'État, tous ces opérateurs poussent au maximum la population à tout dématérialiser.

On sait très bien que certaines personnes ne franchiront pas le cap, même avec la Conseillère numérique même si elle vient faciliter la vie et je trouve qu'ils auraient pu nous donner une participation complémentaire.

Je l'avais déjà dit à l'Intercommunalité. Nous, on joue le jeu pendant les trois ans parce que l'on en a besoin. En plus, on a poussé pour faire mettre en place la fibre optique à Belley, donc, on ne va pas être contre, bien au contraire.

Et j'en appelle un peu aux opérateurs et aux représentants de l'État de revoir un peu leur position : 17 500 € la première année, 12 500 € la deuxième, c'est un désengagement progressif.

Monsieur Bernard MEYRAND : Oui, bien sûr, on accompagnera cette prolongation du poste. Ce que je voulais dire, c'est que l'on n'est pas près de régler de problème de fracture numérique et je suis bien d'accord avec vous, si parallèlement à cette démarche, l'État continue à supprimer ici ou là des services, on a vu partir les finances, et les échos que j'ai sur certaines données de France Services, c'est que, parfois, France Services est aussi démunie que nous, face aux appels des services, de l'administration.

Vous connaissez tous : « Si vous êtes concerné par le truc A vous faites le 1, vous faites le 2... »

C'est précisément parce que l'on est attaché à cette dimension importante qui ne va pas s'arrêter demain que j'émetts simplement le regret que ce poste ne soit pas un poste créé au niveau de la Ville et intégré dans le cadre des fonctionnaires territoriaux.

Monsieur le Maire : C'est noté Bernard. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je rappelle l'événement qui s'est passé samedi sur les cultures numériques et saluer toute l'équipe de la médiathèque et aussi la conseillère numérique qui ont effectué un travail remarquable. Il y en avait pour tous les publics. Ça a été une belle réussite à encourager et à poursuivre.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

C-01 - 4 Rue Grammont – Convention de portage foncier et convention de mise à disposition - L'Établissement Public Foncier de l'Ain

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, adjointe à l'urbanisme, informe que la Ville de Belley a missionné l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'Ain pour d'acquérir le tènement immobilier de la parcelle cadastrée n° AS 118, sis 4 Rue Grammont, d'une superficie totale de 37 m².

Il s'agit d'un local à usage de garage et/ou d'un local de rangement dont l'acquisition complètera l'aménagement d'ensemble dans le cadre de la requalification de la friche du « bar des aigles ».

Le prix de vente de ce tènement s'élève à 23 000 € HT (frais de notaire et autres en sus) et les frais de portage correspondent à 1,50 %/an.

La Ville de Belley s'engage par convention à racheter ce tènement à l'EPF de l'Ain au terme d'un portage foncier d'une durée de 4 ans.

L'EPF de l'Ain mettra à disposition de la Ville de Belley le tènement pendant toute la durée du portage financier au moyen d'une convention de mise à disposition.

Madame DESCHAMPS invite le Conseil Municipal à autoriser M. Le Maire à signer, d'une part, la convention de portage foncier et d'autre part, la convention de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, au nom et pour le compte de la commune et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le sujet. »

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS : En urbanisme, comme vous avez pu le constater lors des deux Conseils municipaux précédents, on a fait l'acquisition par le biais de l'Établissement Public Foncier de deux tènements qui sont situés sur de la République que l'on nomme le « Bar des Aigles » qui est un premier tènement et l'habitation.

Nous avons souhaité acquérir une dernière parcelle qui nous permettra d'avoir un tènement homogène qui est donc, une parcelle cadastrée AS118, dont l'entrée est située sur la rue Grammont au n° 4. Nous avons travaillé avec l'EPF pour acquérir ce local qui est actuellement à usage de garage ou de rangement.

Le prix de vente de ce tènement s'élève à 23 000 € HT, frais de notaire et autres en plus et nous vous proposons ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions qui nous permettent d'avoir à disposition ce local sous certaines conditions et de bénéficier d'une durée de quatre ans pendant lesquels nous souhaitons faire un appel à projets et revendre ce tènement de façon à pouvoir, avec l'ensemble des autres parcelles, redynamiser cette partie de la rue de la République.

C'est toujours dans le cadre du programme « Petites villes de demain » dont on vous parle souvent. Rue Saint-Jean, bientôt, va être terminé le droit de recours au permis de construire sur la boulangerie Percevaux et là, nous proposons la même opération, rue de la République avec une partie qui donne sur la rue Grammont.

Monsieur le Maire : Deux actions concrètes qui viennent forcément modifier l'environnement et l'urbanisme de la Ville, avec comme tu l'as dit très bien l'ex-Percevaux où les travaux devraient commencer en avril, mai. Ça va être important pour la rue Saint-Jean de voir disparaître cette friche et là, c'est le rachat d'un îlot complet avec une volonté de démolir le plus rapidement possible, en lien avec l'ABF puisque là, nous sommes sur notre périmètre « patrimoine remarquable ».

L'idée sur ce tènement du « bar des aigles » est de faire un appel à projets et relancer la même démarche que l'on a pu faire avec Percevaux, à la fois commerçants en rez-de-chaussée et densification de logements, en tenant compte, évidemment, de l'environnement, du quartier. D'essayer de trouver les aménagements végétalisés qui viennent agrémenter tout cet îlot.

Madame Charlotte DEMENTHON : J'ai deux questions à poser : les achats via l'EPF avec pour chaque achat un délai de quatre ans afin d'identifier un porteur de projet. Et cela pose deux questions : quelle est votre estimation du risque ? Pas forcément pour le Bar des Aigles, mais pour le Bar des Aigles et le Tanneur notamment, et quelles intentions allez-vous mettre derrière les appels à projets ? Est-ce que l'intention est

seulement de trouver un promoteur qui choisira lui-même son projet qui peut être de construire des logements ou des bureaux quand on voit qu'il y a des logements et des appartements du centre-ville qui sont abandonnés ?

Monsieur le Maire : L'Établissement Public Foncier fait un portage aujourd'hui, de quatre ans. On peut aller jusqu'à douze ans. Pour ma part, je suis peut-être un peu ambitieux, je pense identifier très rapidement un promoteur qui va répondre à notre appel à projets.

Dans celui-ci, nous aurons à fixer nos orientations précises, avec le nombre de logements, commerces en rez-de-chaussée, on voulait même aller plus loin, sur une friche, d'aller chercher une pépinière commerciale. C'est-à-dire qu'on aurait pu aussi mettre en place cet outil au niveau de Belley.

Donc : appel à projets, promoteurs qui vont postuler et nous choisirons le meilleur pour Belley. C'est la même chose qui est en train d'être faite sur le Tanneur, tènement stratégique d'entrée de Ville. On a terminé l'atelier flash, on a fixé les orientations et l'idée est d'aller sur l'appel à projets.

Ensuite, les logements, on a, effectivement, des logements, en cœur de ville, qui méritent réhabilitation, c'est tout ce qui est entrepris au niveau de l'Intercommunalité, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je remercie encore l'exécutif de Bugey-Sud, qui a lancé l'OPAH Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, qui va inciter les propriétaires à venir rénover. Mais à un moment, quand vous êtes propriétaire, que vous n'avez plus envie de rénover, où il y a parfois l'âge qui fait que l'on n'a plus trop envie d'investir, ce n'est pas toujours simple de lâcher son bien. Je le vois sur toutes les négociations que l'on a pu avoir, que ça soit sur ce tènement ou d'autres, c'est à la fois un combat de l'EPF, certes, mais ce n'est pas que l'EPF qui travaille. Je suis également sollicité et je suis obligé un peu, de bousculer les propriétaires pour qu'ils se mettent en position de vendre. Ça reste des propriétés privées, donc, à un moment, on reprend la main sur ces tènements et ce n'est pas si facile que cela.

Le Bar des Aigles, je peux vous assurer que ça a été un suivi hebdomadaire, parce qu'en plus, nous avons un propriétaire dont vous connaissez l'histoire. Donc, l'OPAH est une réponse sur les bâtiments ou les logements qui vont être à rénover, ça, c'est sûr, le cœur de Ville en a besoin, mais là, on s'attaque vraiment à une friche et l'idée, c'est de pouvoir venir redensifier intelligemment et de proposer des logements neufs accessibles aussi, parce que dans toutes les réhabilitations ne sont pas accessibles, donc c'est de bien travailler sur cela, les accès, la végétalisation, le respect et l'impact sur le quartier, c'est ce que l'on a travaillé d'ailleurs au Tanneur, on ne s'est pas focalisé que sur son tènement, mais tout l'impact environnemental qu'il va y avoir autour de ce projet.

Il y a de nombreux impacts, que ce soit le flux routier, que ce soit environnemental, que ce soit aussi en lien avec la voie ferrée, qui vient aussi poser des problématiques. Donc, on a pensé et réfléchi à tout cela. Je suis très confiant, je n'ai aucune inquiétude sur les capacités de Belley à être attractif et à répondre à des investisseurs qui n'arrivent plus à construire dans des villes autour, que ça soit Lyon, Grenoble, Annecy, il y a énormément de permis qui ont été suspendus pour diverses de raisons. Chez nous, c'est plutôt l'inverse, on a besoin de voir disparaître ces friches qui dégradent l'image de la Ville au profit de quelque chose de nouveau et qui respecte notre urbanisme et notre environnement.

Y a-t-il d'autres questions ? Enzo.

Monsieur Enzo BONDETTI : Si je peux me permettre d'ajouter un petit point, cette friche a la particularité d'être en plein cœur du site patrimonial remarquable. Et donc, les orientations d'aménagement qui vont être fixées pour ce site devront rentrer dans la cohérence d'aménagement de l'ensemble du quartier et en lien avec les fronts bâtis, etc. Donc, on est en train de travailler avec le cabinet qui nous suit pour la mise en place du site patrimonial remarquable pour avoir un focus sur ce tènement et identifier les potentialités de mutation du site pour répondre à la mise en valeur du patrimoine sur ce tènement-là. Ça va venir contraindre la mutation du site, les promoteurs privés, puisque quand la BF va analyser un futur permis de démolir et de reconstruire, évidemment, va pouvoir s'appuyer sur cette étude d'architectes, d'urbanistes, pour venir valider le projet et en discuter avec le promoteur privé. Ce n'est pas un tènement que l'on va lâcher dans la nature, ça va être une mise en valeur du site en lien avec l'ensemble de son quartier.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est inédit ce qu'il se passe à Belley, c'est la force publique qui, à un moment, reprend la main et le destin de son urbanisme. Au lieu de laisser ces bâtiments à l'abandon, on reprend la main. Je pense qu'il va falloir, Charlotte, aller plus loin. On devrait en racheter beaucoup plus. On voit bien que des propriétaires n'investiront plus. Il y a un moment où il faut que l'on relance cette dynamique d'investissement.

C'est ce qui est fait et on voit que ça réagit assez bien, puisque je pense que Percevaux, ce sont les services qui voulaient accélérer, moi, je pense que l'on aurait pu rester encore deux mois d'appel à projet en plus, on aurait eu plus de promoteurs que se seraient présentés et on aurait eu encore plus de choix.

Donc, je n'ai aucune inquiétude, c'est ma vision qui est partagée avec l'équipe, on en mesurera les résultats très prochainement, mais il y a déjà un premier résultat, c'est Percevaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité, je vous remercie de votre confiance sur ces sujets.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

C-02 - Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme

« Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, il n'a pas pris part au vote et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été donné.

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, adjointe en charge de l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, a déposé une demande de déclaration préalable de travaux afin de réaliser la rénovation d'un immeuble, dans sa propriété sise 50 rue de la république à Belley.

Elle donne lecture de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme, créé par Ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007, qui indique que :

« Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Il est encore précisé qu'une délégation de signature du maire à l'un de ses adjoints ne saurait suffire à rendre ce dernier compétent pour signer ledit arrêté (Conseil d'État 26 février 2001).

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS indique qu'en conséquence, il est nécessaire de désigner expressément un membre du Conseil Municipal afin de signer cet acte d'autorisation, et propose la candidature de **Madame Nadine THEVENOT**.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la candidature de Madame Nadine THEVENOT afin de prendre la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire et à signer tout document nécessaire. »

À l'UNANIMITÉ APPROUVE la candidature de **Madame Nadine THEVENOT**, conseillère municipale, afin de prendre la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire et à signer cet acte d'autorisation et tout document nécessaire.

D-01 - CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE - **Approbation du principe de recours à une Délégation de Service Public pour sa** **gestion et son exploitation**

« M. Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé de la sécurité, informe les membres du Conseil Municipal que l'article L 325-12 du Code de la route permet aux communes d'instituer un service public de fourrière automobile.

Compte tenu des différentes problématiques locales en matière de stationnement, il indique qu'il serait souhaitable de créer un service public de ce type.

Il précise qu'il ne paraît aujourd'hui pas envisageable, au vu des contraintes légales et réglementaires, de mettre en œuvre cette activité en régie, car cela nécessiterait des investissements conséquents (emprise foncière sécurisée dédiée, véhicules...) et de disposer en interne de compétences nouvelles et de personnel supplémentaire.

Aussi, il est proposé de recourir à une Délégation de Service Public pour assurer l'exploitation de cette fourrière.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le recours à une telle délégation de service public.

1/Principe de délégation

La commune de Belley souhaite déléguer l'exploitation d'une fourrière automobile.

L'exploitation de cette fourrière sera confiée à un délégataire pour une période de 5 ans.

Le délégataire opérera avec son propre matériel et son personnel.

La rémunération du délégataire sera assurée essentiellement par la perception des frais d'enlèvement, des frais de mise en fourrière encadrés par arrêté ministériel ainsi que les frais de garde journaliers de véhicules à percevoir auprès des propriétaires des véhicules enlevés.

L'exploitation se fera aux risques et périls du délégataire qui devra, dans les conditions fixées dans la convention, produire les éléments permettant à la Ville de s'assurer de la qualité du service rendu et d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

2/Les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire

Le délégataire sera notamment chargé :

- De proposer un lieu de stockage des véhicules clôturé et surveillé avec du personnel formé en nombre suffisant,
- D'enlever les véhicules dans un délai fixé contractuellement et ce 24 heures sur 24,
- De maintenir la fourrière ouverte selon les conditions fixées contractuellement.

Le délégataire sera seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous accidents, dégâts et dommages résultant de l'exécution de ses obligations.

3/La procédure de délégation de service public

La conclusion d'une délégation de service public nécessite la mise en œuvre préalable des procédures de publicité et de mise en concurrence décrite par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Code de la commande publique.

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1121-1 et suivants et L.3120-1 et suivants du Code de la commande publique

VU les articles R.3121-1 et suivants du Code de la commande publique,

VU le rapport annexé à la présente délibération présentant les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement de la procédure de délégation de service public,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile ;

D'AUTORISER le maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

M. Jean-Michel BERTHET : Pourquoi une fourrière ? C'est un nouveau service pour les administrés :

- Optimisation de la sécurité lors des manifestations, cérémonies, marchés ;
- Amélioration des usages de voies de circulation ;
- Places de stationnement ;
- Réactivité d'intervention.

Je vous rappelle qu'actuellement, lorsque nous avons des voitures épaves, c'est Épave service de Bourg qui intervient et c'est très, très long, il faut compter des mois et des mois pour faire enlever les véhicules.

C'est pour cela qu'il y a une réactivité d'intervention sur quoi nous allons travailler pour faire intervenir la fourrière devant les entrées de porte de garage, sur les places réservées aux handicapés, également lors des manifestations, on se souvient du 8 décembre, des voitures étaient dans la Grand-Rue et sont sorties alors que des enfants défilaient.

Et surtout les voitures abandonnées, brûlées, les épaves... la réactivité sera immédiate. On va lancer cette délégation de service public, car à l'heure actuelle, on a des garagistes agréés de proximité. La délégation sera fixée pour cinq ans, elle ne coûtera rien à la collectivité puisque la rémunération du délégataire sera une quotité des recettes perçues par les contrevenants selon les tarifs nationaux. La fourrière qui sera effective 7/7, 24/24.

Avez-vous des questions là-dessus ?

M. Philippe RODRIGUEZ : En gros, ça fait combien de voitures par an ?

M. Jean-Michel BERTHET : En 2020, sur 28 voitures abandonnées, seules 12 voitures ont été enlevées par Épav'service parce que c'est très long.

À l'heure actuelle, de nombreuses personnes nous appellent et se plaignent parce que des voitures restent durant 5 à 6 mois, nous avons du mal à identifier les propriétaires. C'est du travail pour la police municipale qui doit identifier, avoir l'accord de la Préfecture pour pouvoir enlever les voitures... c'est très compliqué. La fourrière permettra d'intervenir plus rapidement.

M. Philippe RODRIGUEZ : Nous avons envisagé quelques problèmes, si le délégataire se rembourse sur les voitures qu'il enlève, les épaves, souvent, on ne connaît pas le propriétaire, il va les enlever à perte ?

M. Jean-Michel BERTHET : C'est noté dans la convention, si la voiture n'a pas de propriétaire, ça sera à ses frais.

M. Bernard MEYRAND : Un fourrieriste n'a pas le droit d'enlever un véhicule s'il n'a pas de propriétaire.

M. Jean-Michel BERTHET : une fourrière est faite pour cela justement car elle est agréée par la Préfecture.

Les prix pour récupérer un véhicule : 121 € + 6,72 €/jour de gardiennage, + le PV pour stationnement interdit. Mais on ne va pas être là non plus pour faire n'importe quoi. Ça sera vraiment sur des stationnements très spécifiques.

M. le Maire : L'idée est de donner vraiment un outil enfin, à la police municipale de Belley. C'est vrai que c'était une réclamation de notre chef de police, parce que c'est vraiment une usine administrative pour solliciter les services de gendarmerie sur le sujet, pour aller chercher une fourrière à l'extérieur. À un moment, il faut être plus réactif, quand il y a de grosses problématiques. L'idée n'est pas de dire que quelqu'un n'a pas payé son stationnement, on n'appellera pas la fourrière pour cela. C'est vraiment dans les cas d'épaves, on en a eu, sur certains parkings, et je trouve que ça dégrade l'image de la Ville, il faut agir beaucoup plus vite.

M. Abderrahmane SEDDIKI : N'a-t-on pas le droit de laisser sa voiture, par exemple, pendant cinq ou six mois, dans un endroit ?

M. le Maire : À chaque fois que l'on a un cas comme celui-là, on appelle le propriétaire, on essaye de solutionner à l'amiable, mais quand le propriétaire ne réagit pas, il faut que l'on ait un outil de ce type pour agir. Sinon, on laisse des situations perdurer sans compter parfois la pollution qu'il y a autour des véhicules, on a pu constater des épaves qui polluent les parkings ou autres, ce n'est pas tenable.

M. Abderrahmane SEDDIKI : Cette procédure, c'est uniquement pour les véhicules abandonnés ou est-ce aussi pour un travail de verbalisation ?

M. le Maire : Comme le disait Jean-Michel, ça peut l'être à un moment donné où un véhicule stationne pendant deux ou trois jours devant un garage, à un moment, il faut que l'on agisse. On ne peut pas laisser sans solutions. Ça va essentiellement concerner les épaves et les situations qui posent de grosses difficultés, comme une personne qui sera

stationnée pendant des jours et des jours sur une place handicapé, la fourrière aura du sens.

M. Enzo BONDETTI : Il y a un autre élément, c'est vraiment sur la sécurisation des manifestations dans le cadre du plan Vigipirate. Quand on fait des manifestations, on bloque les rues, on met des éléments de protection et on fait en sorte que les personnes qui sont à l'intérieur de ce périmètre soient protégées de véhicules potentiellement bédouins et c'est d'autant plus vrai quand on a des enfants. Aujourd'hui, quand on a des véhicules qui restent dans le périmètre, on ne peut pas les enlever. Donc, demain, vous pouvez très bien avoir une personne qui vient, qui récupère son véhicule et qui fait bédouin dans la foule. C'est vraiment un point très important pour la sécurisation. Demain, on va pouvoir évacuer le véhicule et assurer une véritable sécurité du périmètre.

Et l'autre élément très important, vous pouvez avoir ce que l'on constate, c'est assez rare, mais on le constate quand même, ce sont des véhicules qui sont garés soit, devant des accès pompiers, ambulances, ou devant les accès des résidences et qui empêchent l'habitant de sortir de sa maison, qui ne peut pas aller aux urgences ou autres. Donc, aujourd'hui, on n'a aucun moyen, la voiture peut rester plusieurs jours, nous n'avons aucun moyen de la faire bouger. Demain, ça permettra de régler ces situations très tendues et problématiques pour nous, sans attendre qu'il y ait un souci.

M. Jean-Michel BERTHET : Comme l'a dit Monsieur le Maire, on ne va pas aller mettre en fourrière une voiture qui a dépassé d'un quart d'heure son stationnement.

M. le Maire : Nous aurons le bilan de la police municipale au prochain Conseil Municipal, ça sera aussi l'occasion de poser des questions au chef de la police qui pourra vous donner aussi des cas concrets sur le sujet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité, merci.

ADOpte À l'UNANIMITÉ

D-02 - POLICE PLURICOMMUNALE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BELLEY

« Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé de la sécurité, informe les membres du Conseil Municipal d'un projet de mise à disposition de la police municipale de Belley auprès des communes de Brens, Magnieu, Massignieu-De-Rives et Virignin du fait de la continuité de leur territoire avec Belley.

Elles constituent une unité géographique au sein de laquelle s'inscrit d'une manière cohérente l'intervention mutualisée d'un service de police municipale tel que le prévoit le Code de la sécurité intérieure.

Le projet de convention ci-joint a pour objet de créer une police municipale pluricommunale afin de mettre à disposition les moyens humains et matériels de la police municipale de Belley auprès des communes partenaires.

Les policiers municipaux sont chargés, sur l'ensemble du territoire des communes précitées et sous la responsabilité des maires de chaque commune, d'effectuer des missions relevant de leurs compétences, par la mise à disposition d'un équipage composé d'un binôme armé.

Le temps hebdomadaire accordé et validé par les conseils municipaux de chacune des communes est réparti comme suit :

- Brens 1 h 30 ;
- Magnieu 2 h ;
- Massignieu-de-Rives 2 h ;
- Virignin 4 h.

Ce temps de mise à disposition comprend :

- Le secrétariat incluant l'accueil physique, téléphonique, la gestion des courriels pour la commune conventionnée ;
- Les patrouilles effectuées sur chacune des communes dès que l'équipage de police sort des limites de la commune de Belley et s'arrête dès sa réintégration.

Le temps de travail, l'organisation du service et la gestion du personnel sont régis par la commune de Belley. En cas d'heures supplémentaires générées dans une commune adhérente, un réajustement du temps dédié sera établi au plus tôt.

Les dépenses de fonctionnement du service de police municipale sont réparties au prorata du temps de présence sur les différents territoires communaux.

Le montant de la participation annuelle versée par les communes de Brens, Magnieu, Massignieu-De-Rives et Virignin à la commune de Belley pourra être réévalué chaque année en fonction de la valeur réelle du service au 1er janvier de l'année ou en cours d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties si :

- Le temps de présence sur une des communes devait s'accroître ou diminuer de manière significative,
- Les effectifs seraient modifiés (recrutement, arrêt, accident, mutation, retraite...).

Au plus tard le 31 décembre de chaque année contractuelle, les communes s'engagent à verser à la commune de Belley la somme forfaitaire annuelle.

La convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois pour une durée de trois ans maximums.

Au terme des trois ans, la convention ne pourra être renouvelée tacitement, elle devra faire l'objet d'une nouvelle rédaction mettant à jour les conditions d'application.

Une convention de coordination sera établie entre la police municipale pluricommunale et les forces de sécurité de l'État conformément à l'alinéa 4 de l'article L512-1 du Code de la sécurité intérieure.

La commune de Belley est chargée des démarches de l'acquisition, la détention et la conservation des armes, éléments d'armes et munitions dans les conditions des articles R511-11 et suivants du Code de la sécurité intérieure. Les maires des communes conventionnées effectueront une demande auprès des services préfectoraux pour modification de détention des armes pour les agents mis à disposition.

Des arrêtés individuels de mise à disposition des agents seront rédigés.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

M. Jean-Michel BERTHET : Une police pluricommunale s'inscrit dans une cohérence du bassin économique et touristique, à la demande des maires de communes se sentant isolées démunies, souffrant d'incivilité et de délinquance. La délinquance sur les communes est la même qui se trouve à Belley. Ça permet aussi de financer un poste, de faire des recrutements possibles et un argument majeur pour fidéliser les policiers municipaux et rendre attrayants les recrutements dans un contexte tendu.

Qui peut y prétendre ? Toutes les communes peuvent en faire la demande à condition qu'il y ait une continuité de territoire. Chaque commune définit un temps où elle veut que la police municipale passe chez eux. Le coût est de 72 €/h pour un binôme qui sera bien sûr payable en fin d'année. Et la durée de convention est d'un an renouvelable deux fois et au bout de trois ans, une nouvelle convention devra être signée.

M. le Maire : Avant de laisser la parole à Charlotte, je voulais juste vous dire pourquoi on en arrive là. Dès mon arrivée en 2020, j'ai pris contact avec les communes voisines. Je suis allé directement les voir pour essayer de travailler avec eux, des projets, des sujets communs que l'on aurait pu engager ensemble, sur tout type de thème : le social, la culture, la sécurité... donc, c'est vrai que l'on a identifié cette police pluricommunale qui semblait les intéresser.

Aujourd'hui, on a deux thèmes sur lesquels on travaille avec les communes voisines, et même, un peu au-delà.

Concernant le conservatoire, on a pu créer de véritables partenariats avec ces communes. Je remercie tous ceux qui ont œuvré dans ce sens et Annie CLUZEL qui, sans cesse, va faire le tour des communes pour vendre le conservatoire. Ça a été un sujet sur lequel on a pu enfin créer du lien avec ces communes et puis, avoir un sujet commun qui nous permet de mieux collaborer et de mieux se comprendre.

Là, il s'agissait de l'opportunité de la police pluricommunale. Nous, nous y voyions un véritable intérêt puisque ça permet d'étendre le champ d'action de la police sur les communes voisines. Ça permet de travailler en collaboration très étroite avec ces maires qui seront les patrons de cette police. Ce n'est pas le maire de Belley qui va gérer le chef de police, moi, je m'arrête aux limites de Belley. Quand la patrouille va aller sur le secteur de Brens, le patron, c'est bien le maire de Brens qui va donner des injonctions à sa police.

C'est leur apporter un véritable service. C'est aussi un principe de mutualisation, un rayonnement plus large de la sécurité, c'est aussi, comme l'a très bien dit Jean-Michel, un argument en plus pour attirer des policiers qui aujourd'hui, sont demandés de toute part, ils s'y retrouvent un peu mieux dans la police pluricommunale.

Ce sont tous ces éléments qui font qu'aujourd'hui, nous avons accepté ce principe. Ça va permettre d'étoffer l'équipe et la faire tourner. Ils sont souvent en formation, il y a les congés à gérer, il peut y avoir quelques absences, ça permet d'avoir un effectif un peu plus important, pour pouvoir répondre à toutes ces absences ou ces contraintes de service.

C'est le premier service que l'on peut proposer aux communes voisines. J'espère qu'il y en aura d'autres, sur d'autres thématiques.

J'ai hâte, le sujet de la petite enfance est aussi souvent abordé, on parle de la médiathèque, mais j'aimerais bien les embarquer sur un sujet comme celui-ci, ou d'autres thèmes que l'on peut avoir en tête et que l'on pourrait mutualiser avec eux. C'est la première pierre à l'édifice, j'espère, d'une forte collaboration avec toutes ces communes voisines qui ont forcément « besoin » de leur ville-centre.

Mme Charlotte DEMENTHON : Je pense que vous avez deviné notre proposition en parlant de rendre un poste attrayant, ou de voir des policiers s'y retrouver plus dans une police intercommunale. Ça nous questionne de voir que l'équipe de la police municipale de Belley n'est toujours pas au complet et que l'on étend son périmètre à quatre communes avec +30 % de population, +250 % de surface de territoire, 9 h 30 d'un agent de Belley mis au service des autres communes. Si pour vous, ça peut être un argument pour le recrutement, nous en attendons les effets et nous les surveillerons.

M. le Maire : Ce n'est pas que le seul argument du recrutement. Moi, je me mets à la place d'un maire de petite commune. Ils n'ont pas les mêmes services que nous. Ils ne sont pas équipés comme on l'est, ils n'ont pas le DGS comme nous. Ils n'ont pas tous les moyens que l'on peut avoir à Belley pour gérer les problématiques de sécurité, qui ont-ils comme interlocuteurs ? Seulement la gendarmerie. Ils n'ont pas beaucoup de solutions, ce sont même eux qui font la police. Donc, moi, je soutiens mes collègues maires, ils ont cette opportunité, aujourd'hui, en signant cette convention pour enfin avoir un service de police

pour eux. Et je pense qu'ils devraient aller beaucoup plus loin, sur d'autres thématiques telles que la culture, le social... mais à un moment, il faut que ça soit une volonté du Conseil Municipal. Je suis très heureux aujourd'hui de leur apporter ce service-là.

Concernant le recrutement, on recrute un adjoint. On a eu plusieurs candidatures, mais sur un poste d'adjoint, il ne faut pas se tromper. Nous avons constitué une belle équipe qui est enfin formée, qui va donner toutes ses capacités sur 2023, puisqu'ils sont 5, l'idée est de monter à 6 avec l'adjointe ou d'adjoint. Il y a une belle équipe, un bel équilibre, il ne faut pas venir casser tout ce que l'on a construit. Je vous rappelle que la police municipale, c'était une police qui n'était pas orientée comme elle l'est aujourd'hui : opérationnelle, de terrain, en mode patrouille et j'ai hâte que l'on vous présente ce bilan 2022 avec de nombreux chiffres et vous allez voir toute l'action de prévention qui est menée par cette police, c'est un véritable outil pour le maire, et même, pour vous, les Conseillers municipaux, puisque nous sommes souvent sollicités et on peut répondre enfin avec un service très réactif qui va sur le terrain, qui intervient.

Ce n'est pas le seul argument de recrutement, ça va bien au-delà. Je soutiens mes collègues maires. On parle mutualisation avec ces communes et j'aimerais aller bien au-delà, c'est un premier pas.

M. Jean-Michel BERTHET : Comme l'a dit Monsieur le Maire, en 2023, nous aurons une police qui sera une police opérationnelle. Nous avons déjà fait énormément de travail sur 2022, malgré les nombreuses absences pour formation parce que les derniers recrutements n'étaient pas des policiers municipaux, mais issus d'autres corps institutionnels : pompier, militaire, gendarme. Depuis une semaine, notre police est opérationnelle à 100 %. Reste à recruter un ou une adjointe.

A Brens ou à Massignieu... c'est la même délinquance que l'on retrouve à Belley. Nous allons pouvoir continuer à effectuer le travail dans ces communes et je suis très heureux que l'on puisse aboutir à ce niveau-là avec la police municipale.

Cela ne représente pas énormément d'heures. Ils ne vont pas travailler deux heures et au bout de deux heures, on arrête. Si une semaine, on va faire 5 heures, la semaine d'après, on n'en fera que 3. C'est une convention passée et le bilan sera fait au mois.

M. le Maire : On étend le périmètre de la patrouille. Ce n'est pas au milieu de la grande rue qu'ils vont être plus efficaces sur les excès de vitesse. Ils se mettent aussi dans d'autres axes, où l'on voit des gens rouler n'importe comment. En fait, celui qui roule sur la Grand-Rue ou rue de la République, le problème, c'est qu'il ne dépasse pas assez pour être sanctionné. On va pouvoir l'identifier ailleurs.

On voit bien certains jeunes qui louent de grosses voitures allemandes, le week-end, qui tournent. C'est beaucoup plus rare, mais on peut encore le constater, et qui font des rodéos nocturnes. La PM aura un champ d'action plus large, pour essayer de les identifier au bon moment, à la bonne vitesse, pour rapidement, leur retirer le permis et la voiture et que l'on ne voit plus ces chauffards rouler comme des fous sur des axes extrêmement sensibles.

M. Jean-Michel BERTHET : Les communes font bien sûr une analyse des besoins de leur commune, ce sont toujours les mêmes choses qui reviennent : le vandalisme, les rodéos, les bruits, les conflits de voisinage, les excès de vitesse... ce sont les mêmes problématiques que l'on a aussi à Belley. Et j'espère que l'on fera un bon travail ensemble.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Merci à vous.

ADOpte par 24 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mmes DEMENTHON, ROZIER et MM RODRIGUEZ, MEYRAND et SEDDIKI)

F-01-Organisation des ÉPICURIENNES DE BELLEY - Festival de la gastronomie 2023 - Demande de subventions auprès d'organismes financeurs

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du Conseil Municipal que « Les Épicuriennes de Belley, festival de la gastronomie » auront lieu en 2023 du 4 au 7 octobre sur le thème : « A toutes les sauces ».

Le programme est en cours d'élaboration tout comme la recherche de professionnels, d'intervenants et de partenaires publics et privés pour l'organisation de cet événement.

Il débutera le mercredi par une journée ciblée familles avec des ateliers créatifs et culinaires, une ou des séances de cinéma. Le jeudi aura lieu la soirée de lancement officiel avec le parrain, des intervenants professionnels et diverses personnalités, proposant un format de tables rondes à l'Intégral, soirée ouverte au grand public.

Les scolaires de la ville et du territoire Bugey Sud seront associés avec la création notamment d'un menu étoilé, confectionné à partir de produits locaux, de qualité en lien avec les prestataires de la restauration collective sous la houlette d'un chef référent de l'événement.

Les vendredi et samedi seront deux journées grand public en centre-ville avec les demi-finales et finale d'un concours de cuisine amateur et d'un concours réservé aux jeunes en apprentissage (cuisine).

Il y aura également des démonstrations réalisées par des chefs, des espaces librairie, art de la table, exposition, boutique éphémère...

Nouveauté 2023, le marché des producteurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes aura lieu en même temps que le marché hebdomadaire le samedi, offrant ainsi une large palette de produits, de professionnels à découvrir et de possibilités de dégustations.

Moment fort de l'événement, le grand buffet convivial le vendredi soir, avec près de 1 300 participants réunis dans un esprit de convivialité cher à Brillat-Savarin.

La Ville de Belley sollicite la participation financière de tout organisme financeur public pour les « Épicuriennes de Belley – festival de la gastronomie » édition 2023.

La commission culture, animation, patrimoine a émis un avis favorable.

La commission finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces demandes de subventions. »

ADOpte À L'UNANIMITÉ

F-01 - Demande de subventions auprès de L'État et de la Région - Équipement de la police municipale, Vidéoprotection, Sécurisation des écoles et lieux de rassemblement

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe les membres du Conseil Municipal du projet d'extension de la vidéoprotection, de l'équipement des agents de police municipale et de la sécurisation des écoles publiques ainsi que des sites à vocation touristique.

Concernant la police municipale, le projet porte sur le développement du réseau de vidéoprotection par l'installation de nouvelles caméras fixes et mobiles sur les espaces publics.

Il convient, également, de renouveler des équipements pour les agents de la police municipale dont la présence sur le terrain a été renforcée (gilets pare-balles).

En complément de ces éléments, un travail de sécurisation des écoles a été mené avec les services de l'Éducation nationale visant à améliorer la sécurité dans et aux abords des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ainsi, le projet global porte sur l'achat de dispositifs mobiles d'alerte « attentat-intrusion » ainsi que sur des travaux permettant de sécuriser la périphérie des sites et les bâtiments (caméras, clôtures, portails, films opacifiants, volets...).

De plus, dans le cadre de la redynamisation du centre-ville et afin de poursuivre le développement des activités touristiques et économiques, la ville de Belley souhaite faire l'acquisition de dispositifs anti-intrusion afin de garantir la sécurité des participants et visiteurs.

L'investissement de ce type de matériel permet également de s'intégrer dans l'architecture locale par le biais de plots rétractables en remplacement des installations actuelles inadaptées et inesthétiques (poids lourds au milieu des rues/mobilisation humaine/non adapté à un périmètre d'entrée de manifestation).

Afin de mettre en œuvre ces projets de sécurisation, la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ÉTAT au titre du FIPDR-S, de la DETR ainsi qu'auprès de la RÉGION AURA notamment dans le cadre du Pack Sécurité Écoles.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Libellés	Montant de la dépense		FIPDR-S			DETR			Région			Subventions publiques totales 80 %			Reste à charge commune 20 %	
	TTC	HT	T %	TTC	HT	T %	TTC	HT	T %	TTC	HT	T %	TTC	HT	TTC	HT
Caméras écoles - Dispositif non raccordé au CSU, qui permettra de visualiser les périphéries, accès, points névralgiques, cours...)	10 200	8 500	80	8 160	6 800				60	6 120	5 100	80	8 160	6 800	2040	
Travaux écoles Périphérie, bâtiment, dispositif alerte PPMS	50 400	42 000	80	40 320	33 600	40	20 160	16 800		6 000	5 000	80	40 320	33 600	10 080	8 400
Vidéoprotection PM	30 000	25 000	50	15 000	12 500	40	12 000	10 000	50	15 000	12 500	80	24 000	20 000	6 000	5 000
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Vidéoprotection	7 000	5 833	50	3 500	2916,667	40	2 800	2333,333	50	3 500	2916,667	80	5 600	4666,667	1 400	1166,667
Extension CSU	8 000	6 667	50	4 000	3 333				50	4 000	3 333		6 400	5 333	1600	1 333
Équipements PM Gilet par balles	1 320	1 100	FIXE	600	500				45	594	495	80	1 056	880	264	220
Équipements PM Armement	2 600	2 167							50	1 300	1 083	80	2080	1733	520	433
Dispositif de sécurisation et de fermeture des sites (plots)	50 400	42 000				40	20 160	16 800	50	15 000	12 500	80	40 320	33 600	10 080	8 400
TOTAL	159 920	133 267		71 580	59 650		55 120	45 933		51 514	42 928		127 936	106 613	31 984	26 653

La commission sécurité du 27 février 2023 a émis un avis favorable (concernant les équipements de police et de vidéoprotection).

La commission scolaire du 1^{er} mars 2023 a émis un avis favorable (concernant la sécurisation des écoles).

La commission des Finances du 8 mars a émis un avis favorable .

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce sujet et à autoriser M. le Maire à faire les demandes de subventions pour participer au financement de l'ensemble des projets et à signer toutes pièces à intervenir. »

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une demande de subventions à la Région qui finance des vidéos au niveau des établissements scolaires publics. On a la possibilité de venir sécuriser l'entrée de nos écoles et c'est toujours dans le cadre du plan Vigipirate et autres. On a aussi mis en place un système d'alarme. Tu peux en parler Sylvie ?

Madame Sylvie SCHREIBER : Aujourd'hui, dans les écoles, en cas d'intrusion, on n'a pas d'alarme spécifique. Jusque-là, c'était très artisanal, dans certaines écoles, c'était un sifflet, corne de brume ou des choses comme cela. Là, on aurait la possibilité, avec l'aide de la Région d'équiper nos quatre écoles d'un système d'alarme et surtout de boîtiers mobiles pour que les enseignants puissent déclencher une alarme spécifique en cas d'intrusion ou en cas de besoin de confinement...

Madame Charlotte DEMENTHON : Donc, les alarmes, les plots de sécurisation, pourquoi pas, la vidéosurveillance 10 000 € qui vont être payés par la Mairie, pour une vidéosurveillance dans les écoles est-ce vraiment la priorité ? Utiliser 10 000 € pour les écoles de Belley ? J'en profite pour rappeler que le dernier rapport du centre de recherche de la gendarmerie nationale conclut que la vidéosurveillance est inutile dans la résolution des cas et je rappelle aussi que la Chambre Régionale des Comptes rappelle que des dépenses de vidéosurveillance sont aujourd'hui injustifiées.

Madame Sylvie SCHREIBER : Sur ces 10 000 €, il n'y a pas que de la vidéosurveillance, c'est à la marge, c'est surtout la sécurisation, la remise en conformité. L'année dernière, un représentant sécurité de l'Éducation Nationale est venu pour faire le tour des écoles. Il a dressé la liste des éléments qu'il conviendrait de mettre en place pour limiter les risques, par exemple : rehaussement des clôtures, travaux d'opacification de certaines vitres et le système d'alarme que nous espérons avoir.

Madame Charlotte DEMENTHON : 10 000 €, c'est dans le reste à charge pour la commune. Donc, il y a :

La ligne « assistance à maîtrise d'ouvrage vidéoprotection » à 1 400 € ;

La ligne « caméra école » à 2 040 €.

Madame Sylvie SCHREIBER : On est sur un maximum.

Monsieur le Maire : j'ai demandé aux services de la gendarmerie de nous faire un rapport complet avec les chiffres de l'extraction vidéo de Belley. Tous les éléments seront présentés au bilan « Police municipale 2022 » qui sera présenté au conseil du 22 mai.

Ensuite, c'est le fameux débat sécurité, vidéo et ainsi de suite. Moi, je vous invite à avoir ce débat avec ceux qui ont été victimes de délit, de crime, d'attentat...

Monsieur Bernard MEYRAND : Je voulais simplement constater que dans cette délibération, vous avez mis en dehors des écoles un nouveau volet de vidéoprotection qui ne concerne pas que les écoles.

Monsieur le Maire : Écoles et lieux de rassemblement.

Monsieur Bernard MEYRAND : Je vois 30 000 € de vidéoprotection...

Monsieur le Maire : Ça, c'est notre extension, pour laquelle nous avons un très bon accompagnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur Bernard MEYRAND : C'est une deuxième vague.

Monsieur le Maire : Oui, nous continuons l'extension tout à fait. On ne s'arrête pas. On se mettra une certaine limite, mais il y avait encore des zones blanches à couvrir. Nous aurons un échange très constructif et très intéressant, voire passionnant, avec notre chef de police sur le sujet.

Y a-t-il d'autres délibérations que vous souhaitiez sortir du rapport simplifié ?
Ce que je vous propose, Charlotte, car vous allez certainement être CONTRE, donc nous allons sortir la délibération sur la demande de subvention auprès de l'État et de la Région.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOpte par 24 voix POUR et 5 abstentions (Mmes DEMENTHON, ROZIER et MM RODRIGUEZ, MEYRAND et SEDDIKI)

RAPPORT SIMPLIFIÉ

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des délibérations et invite les élus qui le désirent à sortir une délibération pour plus de détails.

A la demande de Madame DEMENTHON la délibération F01 est repassée en rapport détaillé.

Les autres délibérations sont votées en bloc.

G-01 - AVENANT N° 3 RELATIF À LA CONVENTION DE DÉPENDANCES IMMOBILIÈRES DE LA CONCESSION CNR

« VU les articles L. 2121-1 et L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la convention d'occupation de dépendances immobilières de la concession CNR et ses avenants ;

Monsieur Richard BENISTANT, adjoint en charge des finances et des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal que par convention 98-989 du 1/04/99 et de ses avenants 1 et 2 du 1/02/00 et 13/07/04, la CNR a mis à disposition de la Commune de Belley un terrain d'une superficie de 9 181 m² sis site d'activités de l'Ousson à Belley section BL 212.

La Commune a édifié sur cette parcelle la caserne des pompiers.

Le présent avenant a pour objet d'acter une modification de durée et de prolonger la convention d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 mars 2024.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder sur l'avenant ci-joint et à autoriser M. le Maire à le signer ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ

G-02 - PÔLE PETITE ENFANCE - ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE - ÉTALEMENT DES CHARGES SUR PLUSIEURS EXERCICES

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a souscrit une assurance dommage ouvrage dans le cadre de la construction du Pôle Petite Enfance d'un montant de 21 404,91 €.

Par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2018, la dépense réalisée en 2018 a fait l'objet d'un étalement sur 10 ans à compter de l'exercice 2019.

Le montant de l'assurance dommage ouvrage a été ajusté en 2023, eu égard au coût des travaux réels. Une cotisation complémentaire de 3 511,67 € a été versée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'étaler cette cotisation complémentaire de 3 511,67 € sur 5 ans à compter de l'exercice 2024 soit jusqu'à l'exercice 2028.

L'étalement des cotisations initiales et complémentaires prendrait ainsi fin le même exercice.

Les crédits correspondants à cet étalement de charges sont inscrits au budget primitif 2023 présenté lors de cette séance.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur la proposition d'étalement des cotisations afin qu'elles prennent fin sur le même exercice ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-03 - Convention de labellisation APlcité® Avec l'UNAF

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé de l'Environnement, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune, impliquée dans les sujets liés à la préservation de l'environnement et à la biodiversité, mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation auprès des habitants.

Dans la continuité de cette démarche, il propose l'adhésion de la commune à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) par la délivrance du label APlcité afin de s'engager davantage dans l'amélioration de l'environnement et de l'habitat des pollinisateurs sur son territoire et faire reconnaître cette action auprès des citoyens.

L'UNAF a pour vocation d'œuvrer en France et au-delà de nos frontières à la préservation du cheptel apicole français, plus généralement des pollinisateurs, au développement de l'apiculture et à la défense des apiculteurs.

Dans cet objectif, elle a initié la création du label APlcité dédié aux collectivités afin de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles et de pollinisateurs sauvages, en accordant la reconnaissance par l'UNAF de la qualité de la politique publique conduite dans ce domaine.

La ville de Belley a engagé des actions visant à améliorer l'environnement et l'habitat des pollinisateurs sur son territoire et souhaite, par la délivrance du label APlcité, faire reconnaître cette action auprès des citoyens.

La demande de labellisation APlcité de Belley a été validée par le comité de labellisation ; celui-ci a ainsi décidé d'accorder à la collectivité de label assorti de 1 abeille (démarche reconnue), correspondant à son niveau d'implication actuel dans la protection de l'abeille, selon les critères du règlement du label.

Conformément au règlement du label, la redevance que la commune de Belley s'engage à verser à l'UNAF en contrepartie des moyens mis en œuvre, s'établit à 500 € pour chacune des années 2023 et 2024.

La commission environnement a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette subvention sur 2023 et 2024 et à autoriser M. le Maire à signer la convention ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-04 - FORÊT COMMUNALE DE BELLEY - Programme d'actions 2023 - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal des propositions faites par l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale de Rothonne, pour le compte de la Ville de Belley :

- Opérations liées à l'accueil du public : entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, travaux sécurité du public et protection des milieux et travaux d'entretien de piste/chemin, en forêt de Rothonne, pour un montant de 8 400,00 € HT,
- Travaux de maintenance : débroussaillage manuel de la parcelle 17.u, et réseau de desserte : entretien des accotements et talus, pour un montant de 1 790,00 € HT,
- Travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 13.a, pour un montant de 3 820,00 € HT,

Monsieur BENISTANT précise que les travaux sylvicoles sont susceptibles d'être subventionnés par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commission Environnement – Nouvelles technologies a donné un avis favorable
La commission des Finances a donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions faites par l'Office National des Forêts ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-05 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CULOZ GRAND COLOMBIER

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint aux finances et ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal du courrier de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Culoz Grand Colombier sollicitant une subvention de 80 € par jeune fréquentant la section et résidant sur la commune de Belley.

Pour la saison 2022/2023 quatre jeunes sont concernés.

Il est proposé d'accorder une subvention de 80 € par jeune fréquentant cette section, ainsi pour la saison 2022/2023, le montant de la participation de la Commune s'élève à **320 €**.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ce sujet. »

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-07 - PERSONNEL COMMUNAL - REMBOURSEMENT FRAIS DE VISITE MÉDICALE AGENT

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente chargée des finances et des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal que deux agents de la commune, ont supporté des frais de visite médicale pour le renouvellement du permis de conduire « groupe lourd » d'un montant de **36 €**.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder au remboursement de ces frais sur les comptes des 2 agents concernés.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable. »

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-07 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS À TEMPS COMPLET

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission finances et ressources humaines, informe le Conseil Municipal, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet de la collectivité, à la suite de mouvements de personnel :

Suppression de poste non pourvu

- 1 poste de gestionnaire administratif suite mutation de l'agent (plus de besoin)

Postes déjà créés, mais non pourvus donc vacants

- 2 postes d'agent polyvalent, à la suite de départ des agents de la collectivité

Le comité technique sera informé lors de sa séance du 8 mars 2023

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

ADOpte À l'UNANIMITÉ

G-08 - PERSONNEL COMMUNAL - RÉGIME INDEMNITAIRE – RIFSEEP

« Madame Virginie BERTHELON, V/Présidente de la commission des finances et des ressources, humaines informe le Conseil Municipal que par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal avait accepté d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il rappelle que le régime indemnitaire est composé de deux éléments :

- L'Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise (IFSE), versée mensuellement aux agents.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), versé annuellement en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir en application des conditions fixées pour les entretiens professionnels. Ce montant sera donc réexaminé chaque année.

Madame Virginie BERTHELON explique qu'il convient de modifier le point 3 de la délibération du 12 décembre 2016, afin de préciser quelle pièce justificative de la dépense doit être prise et transmise au comptable public de la collectivité.

« Article 3 - Modulations individuelles et périodicité de versement

A) Part fonctionnelle : IFSE

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau des responsabilités, d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions. Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels.

Ce montant doit être réexaminé :

- En cas de changement de fonctions, d'emploi,
- En cas de changement de grade, de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours

La part fonctionnelle de la prime est versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué, par arrêté individuel

B) Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : CIA

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année, un complément indemnitaire aux agents, en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

Le montant du CIA annuel n'excédera pas :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie A*
- 12 % du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie B*
- 10 % du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie C*

La part liée à la manière de servir est versée annuellement et réexaminée chaque année en fonction des résultats des entretiens d'évaluation.

Sur proposition des responsables de services de la collectivité, les montants de CIA sont étudiés par les membres du CODIR et validés par Monsieur le Maire et l'Adjoint chargé des finances et des ressources humaines.

Un tableau global précisant le nom des agents concernés et le montant attribué sera validé et signé par Monsieur le Maire, avant transmission au comptable payeur de la collectivité pour prise en compte sur le traitement des agents »

Madame BERTHELON précise que les autres points de la délibération du 12 décembre 2016 restent inchangés.

La commission des Finances et des Ressources Humaines a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les points suivants :

- Fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE,*
- Préciser dans un tableau global, le nom des agents concernés par le versement d'un CIA et le montant individuel correspondant.*
- Prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ce RIFSEEP. »*

ADOpte À l'UNANIMITÉ

C-01 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE l'OPÉRATION FAÇADES

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe en charge de l'Urbanisme, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a adopté la possibilité dans le cadre de l'opération façades, d'octroyer des aides financières pour les personnes qui réaliseraient ces travaux.

Afin de verser ces aides financières après validation des dossiers par les organismes référents pour ces opérations (SOLIHA pour les façades), à l'appui des mandats il faut fournir une délibération dans laquelle seront portés le nom du bénéficiaire et le montant de l'aide qui lui est accordée.

Les dossiers qui sont validés à ce jour et pour lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer sont :

<i>M. BOUCHARD Cyrille pour l'immeuble situé 46 rue Saint-Martin 01300 Belley</i>	<i>1 300,00 €</i>
<i>M. et Mme SALAGNON Gérard pour l'immeuble situé 74 rue de la République 01300 Belley</i>	<i>1 300,00 €</i>

M. MANGOLD Antoine et Mme PASTOR Séverine pour l'immeuble situé 46 rue Brillat-Savarin 01300 Belley	3 900,00 €
SCI CYRCED M. BIZEL pour l'immeuble situé 36 rue Brillat-Savarin 01300 Belley	3 900,00 €
Mme DERLIN COURT Catherine pour l'immeuble situé 15 bis rue du Montillet 01300 Belley	1 300,00 €
M. ALESIO Olindo pour l'immeuble situé 45 rue Saint-Martin Savarin 01300 Belley	1 300,00 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le versement de ces subventions. »

ADOpte À l'UNANIMITÉ

I-01 RÈGLEMENT INTÉRIEUR FOIRE ET MARCHÉS - Modifications

« Mme Nadine THEVENOT, Conseillère Municipale, Vice-Présidente de la commission Commerce, Foire et Marchés informe les membres du Conseil Municipal de la révision du règlement intérieur de la foire et marchés adopté en Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021.

À ce jour, il convient de compléter certains articles et d'intégrer l'annexe sur la commission paritaire au présent règlement (voir le règlement complet joint).

Article 6 : Emplacements pour les commerçants titulaires

Pour un changement de place, l'abonné doit adresser une demande écrite à Monsieur le Maire.
Il ne peut être attribué qu'un seul emplacement par entreprise.

Les CNS ne peuvent mettre en vente que les produits pour lesquels l'emplacement a été attribué.

Tout changement ou extension de commerce dans la nature des produits initialement commercialisés doit faire l'objet d'une nouvelle demande écrite au préalable auprès du service en charge des marchés. Elle ne pourra être effective que si elle est dûment autorisée.

Article 11 : Associations

Les buvettes peuvent être autorisées à condition qu'une demande officielle de débit de boisson soit déposée auprès des services compétents de la mairie.

Article 33 : La commission paritaire de marché

a) Objet :

La commission paritaire de marché a pour objet de maintenir un dialogue permanent entre la municipalité et les commerçants non sédentaires du marché leur permettant d'émettre des avis ou propositions sur l'organisation, le fonctionnement et la modernisation du marché, sur l'évolution des droits de place, sur les difficultés pouvant apparaître dans l'application du présent règlement ainsi que sur les différends pouvant s'élever entre le placier et les commerçants.

b) Composition :

Elle est constituée de :

- 3 représentants des commerçants non sédentaires, soit un par secteur d'activité (producteurs, revendeurs, produits manufacturés) sauf cas particuliers (h),
- Monsieur le Maire ou d'un élu désigné par lui.

Monsieur le Maire peut se faire assister par les agents municipaux dont la fonction peut être utile à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour d'une séance de la commission.

c) Durée du mandat

Les représentants des commerçants non sédentaires sont élus par leurs pairs pour la durée du mandat municipal ~~selon la procédure jointe en annexe.~~

d) Fonctionnement :

La commission se réunit au moins une fois par an.

Elle peut, en plus, être convoquée par le Maire ou peut se réunir sur demande d'au moins deux de ses membres.

Les convocations sont envoyées au moins un mois à l'avance, accompagnées d'un ordre du jour et de documents. Les représentants des commerçants peuvent faire inscrire à l'ordre du jour certaines questions à traiter et disposent d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'ordre du jour proposé par la municipalité pour faire connaître leurs questions.

La commission donne son avis sur l'ensemble des points soumis à son examen. La commission paritaire laisse toutefois entières les prérogatives du Maire qui conserve notamment tous les pouvoirs de police que lui confèrent les lois et règlements.

e) Élection :

Conditions pour candidater :

Les commerçants qui souhaitent se présenter doivent obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- Être titulaire de son emplacement ;
- Avoir une ancienneté d'au moins deux ans au sein du marché ;
- ~~Avoir fait preuve depuis un an d'une forte assiduité sur le marché ;~~
- Ne pas avoir fait l'objet de sanctions (avertissement, exclusion...) depuis quatre ans ;
- Ne pas avoir de retard dans le paiement de ses droits de place ;
- Être à jour dans la fourniture des documents administratifs ;

f) Rétroplanning des élections :

- Semaine S-5 et S-4 : Information donnée à l'ensemble des CNS sur le calendrier des votes, la recherche de candidats et mode de scrutin ;
- Semaine S-4 et S-3 : Recueil des noms des candidats ;
- Semaine S-2 et S-1 : Distribution des bulletins auprès des commerçants titulaires dès 8h, récupération avant midi contre émargement.
En cas d'absence anticipée d'un CNS électeur, une procuration pourra être donnée à un autre CNS. Les bulletins seront récupérés les samedis dans une boîte fermée et stockée dans le coffre-fort du service placier en dehors des opérations de vote et de dépouillement.

Exemple de Bulletin de vote :

Candidats revendeurs
☐ Commerçant 1 (Activité)
☐ Commerçant 2 (Activité)
☐ Commerçant 3 (Activité)
☐ ...
☐ Ne se prononce pas

Candidats producteurs
☐ Commerçant 1 (Activité)
☐ Commerçant 2 (Activité)
☐ Commerçant 3 (Activité)
☐ ...
☐ Ne se prononce pas

Candidats produits manufacturés
☐ Commerçant 1 (Activité)
☐ Commerçant 2 (Activité)
☐ Commerçant 3 (Activité)
☐ ...
☐ Ne se prononce pas

- Semaine S : Dépouillement à l'hôtel de ville en présence de Monsieur le Maire ou d'un ou plusieurs élus désignés par lui, d'un placier, ainsi que des CNS candidats s'ils le souhaitent.
- Semaine S+1 et S+2 : Annonce des résultats aux CNS titulaires du marché.

g) Principe commun :

- Si plusieurs candidats sont déclarés, permettant de représenter les 3 secteurs d'activités, le candidat de chacune des activités qui arrivera en tête de ces élections sera élu.
- ~~En cas d'égalité entre candidats du même secteur d'activité, les représentants partageront leur siège à tour de rôle ou selon accord au préalable.~~
- En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le CNS ayant le plus d'ancienneté sur le marché sera élu.
- Aucune élection des membres de la commission paritaire ne pourra avoir lieu avant l'élection municipale si celle-ci se déroule la même année.

h) Cas particuliers :

- En cas d'absence de candidature pour l'ensemble des activités, la commission paritaire n'aura pas de représentant. Une nouvelle recherche de candidat ainsi qu'une nouvelle élection devront être organisées lors de l'année N+1.
- Si plusieurs candidats sont déclarés, mais ne représentant que 2 secteurs d'activités au lieu des 3, seulement 2 candidats seront élus et ceci chacun dans sa catégorie. La 3^{ème} activité n'aura pas de représentant élu. Aussi le 3^{ème} candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix intégrera la commission paritaire, en représentant sa catégorie. De fait, une catégorie bénéficiera de 2 représentants.
- Si plusieurs candidats sont déclarés uniquement pour le même secteur d'activité, 3 candidats seront élus dans la même catégorie. Les 2 autres activités n'auront pas de représentant élu.
- Si un CNS élu met fin à son mandat (cessation d'activité, démission...) ou s'il est dans l'obligation d'arrêter celui-ci (décès, infraction...) :
 - Le poste sera proposé au candidat du même secteur ayant reçu le plus grand nombre de voix.
 - En cas d'absence de candidat identifié dans le même secteur d'activité, un nouveau représentant, candidat d'une autre activité pourra intégrer la commission ;
 - En cas d'absence de candidat identifié lors de l'élection initiale, le poste ne sera pas pourvu. L'activité est susceptible de ne plus être représentée.

La commission commerce a émis un avis favorable le 22 février 2023.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les modifications à apporter au règlement intérieur de la foire et des marchés ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

I-01 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE STADE CHASTEL - Demande de subvention à la Fédération Française de Football

« Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé des sports, explique que les travaux de remplacement et mise aux normes des éclairages existants par du LED du stade CHASTEL sont susceptibles de bénéficier d'aides financières.

Le Schéma Directeur de la « Plaine Sportive Belley Bugey sud » présenté au Conseil Municipal le 12 décembre 2022 et l'adoption le 20 février dernier du plan de financement de ce projet arrête une estimation de ces travaux à 100 000 € HT.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur :

- L'adoption de l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- La sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du programme FAFa, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de pouvoir intervenir financièrement sur cette opération ;
- L'engagement à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Et donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités et à signer tous les documents y afférant. Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer cette demande de subvention ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

I-02 - CRÉATION DE DEUX PADELS - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

« Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé des sports, explique que la création de deux padels sur l'espace tennistique de la Plaine Sportive est susceptible de bénéficier d'aides financières.

Le Schéma Directeur de la « Plaine Sportive Belley Bugey sud » présenté au Conseil Municipal le 12 décembre 2022 et l'adoption le 20 février dernier du plan de financement de ce projet arrête une estimation de cette construction à 160 000 € HT.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur :

- L'adoption de l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- La sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de pouvoir intervenir financièrement sur cette opération ;
- L'engagement à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Et donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités et à signer tous les documents y afférant. Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

K-01 - Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

« Monsieur Sébastien CARRON, Vice-Président de la commission des travaux et des transports, expose aux membres du Conseil Municipal que la Centrale d'Achat du Transport Public (ci-après « CATP »), dénomination commerciale d'AGIR Transport, a été créée en septembre 2011 sous l'impulsion de collectivités locales et de transporteurs indépendants.

Les missions de la CATP sont d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents.

L'intérêt d'adhérer à la CATP, pour la ville de Belley, est de plusieurs ordres :

- Un intérêt économique du fait de la massification et de la standardisation des achats et des économies d'échelle réalisées ;*
- Un intérêt juridique et administratif en raison de la dispense de mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci. En effet, la CATP assume pour le compte des personnes publiques ou privées qui y ont recours, les obligations de mise en concurrence imposées par le Code de la commande publique ;*
- Un intérêt stratégique par la mise en place de politiques d'achats efficientes en optimisant l'organisation des achats, en instaurant une démarche qualité fournisseurs et en participant au renforcement et à l'amélioration de la fonction achat dans le secteur des transports.*

Il précise que l'adhésion à la CATP est gratuite.

La commission travaux - transports a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette adhésion et autorise M. le Maire à signer toute pièce à intervenir. »

ADOpte À l'UNANIMITÉ

J-01 - Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque publique entre le Département de l'Ain et la Ville de Belley

« Madame Annie CLUZEL, adjointe à la culture, patrimoine, rayonnement, présente la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque publique proposée par le Département de l'Ain pour la période 2023 – 2028.

En effet, le Conseil Départemental avec sa direction de la lecture publique a adopté en septembre 2022 son nouveau schéma départemental de développement pour cinq ans.

Aussi, cette nouvelle convention de partenariat répond-elle aux enjeux de développement des bibliothèques et médiathèques, lieux d'accès à la culture et à l'information pour tous, en phase avec les besoins exprimés et avec de nouveaux dispositifs de soutien aux projets des collectivités.

La commission culture a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur les termes de la convention ci-jointe et à autoriser M. le Maire à la signer. »

ADOpte À l'UNANIMITÉ

J-02 - MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE - Modification de la grille des tarifs d'abonnement (Annexe 1 du règlement intérieur)

« Mme Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement informe les membres du Conseil Municipal d'une légère modification dans les catégories de publics ciblés pouvant bénéficier de la gratuité du service de la médiathèque.

En effet, cette modification est nécessaire pour être en cohérence avec la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique proposée par le Département de l'Ain et des prérequis pour la signature de cette convention.

Les tarifs restent inchangés (modifications en rouge), règlement joint.

La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette modification ».

ADOpte À l'UNANIMITÉ

Questions diverses :

L'éclairage public :

Monsieur Abderrahmane SEDDIKI : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je voudrais parler ce soir de l'expérimentation sur le dispositif de suppression d'éclairage dans certains quartiers. Vous avez mis en place, sur trois mois, du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} mars 2023. La question posée est de savoir quel est l'impact écologique de cette mesure. Bien sûr impact du point de vue environnemental, mais aussi économique.

La réponse ne me sera peut-être pas donnée ce soir. Mais dans l'attente d'un bilan pour ces trois mois, d'autres questions peuvent venir à l'esprit. Je vois que l'opération se poursuit encore au mois de mars sans aucune information.

La deuxième interrogation est plus vaste, elle vise l'impact sur la population, ou plutôt sur une partie de la population. Sur les lieux choisis pour l'extinction des lampadaires. Pourquoi tel quartier et pas un autre ? Pourquoi telle zone industrielle et pas une autre ? Pourquoi laisser des endroits lumineux sans aucune utilité ? Je pense aux enseignes lumineuses ou sur les sites remarquables par exemple. Comment sont déterminés les horaires d'extinction ou de rallumage ? Sur quelle base ? N'y avait-il pas d'autres solutions ? D'autres systèmes ? Peut-être pour plus d'équilibres au même coût ? Je pense qu'il y a d'autres moyens techniques.

Je ne suis pas technicien, je ne peux pas dire, mais je pense qu'il y a peut-être d'autres moyens techniques peut-être beaucoup plus efficaces, beaucoup plus équitables, pour l'ensemble de la population.

Pour étayer mon questionnement, je vais vous présenter un tableau. Le mois dernier, j'étais à Lyon, je rentre chez moi, c'était un samedi soir, j'arrive, c'est le noir quand on arrive au niveau de Belley. Il était 23 h 30 ou 23 h 45. Je suis ébloui par un flot de lumière dès le début de la rue de la République. Donc, ça m'a un peu surpris. Je continue, ça baisse un peu, j'arrive, je rentre chez moi, je dépasse Volvo, vous savez où j'habite, j'habite à Sonod, donc, je monte et c'est le noir, dans un virage, un peu dangereux. Donc, vous voyez le contraste ? Cet exemple, c'est plus pour les piétons et encore, pour une voiture, quand on roule dans le noir, heureusement que l'on fait attention, sinon, il y a beaucoup plus de risques. Ce sont des piétons qui rentrent chez eux après 23 h et qui n'osent plus le faire maintenant, par exemple de peur de tomber dans un trou, de se casser la jambe, etc. Ou surtout les gens qui travaillent le matin, qui se lèvent et commencent à 5 h du matin. J'ai pas mal de voisins qui travaillent chez Volvo, qui ne prennent pas leur voiture, puisque c'est juste à côté, et qui vont dans le noir.

Exemple, j'ai un voisin qui s'est tordu la cheville. Heureusement, ce n'était pas grave. Je ne parle pas de la sécurité, celle que vous avez évoquée tout à l'heure. Je parle, moi, de la sécurité des personnes et de la responsabilité du Maire en cas d'accident.

Monsieur le Maire : Vous posez les bonnes questions, Monsieur SEDDIKI.

Monsieur Abderrahmane SEDDIKI : Je termine mon intervention que j'ai nommée « sobriété énergétique et équité ». Tout simplement, je voudrais questionner le Conseil Municipal sur cette partie de la population. Comme je l'ai dit, il y a peut-être deux, trois ou quatre quartiers, où l'on éteint la lumière, alors qu'il y a d'autres quartiers qui restent allumés. Cette population n'est-elle pas sanctionnée doublement ? D'abord en étant privée, sur une certaine période de lumière et ensuite, elle contribue à l'effort, comme tous les Belleysans, mais sans en profiter. Voilà mon questionnement.

Monsieur le Maire : Très bien, je ferai un peu l'introduction et Richard complètera, il connaît bien aussi le sujet.

La première question qui est importante, c'est « quel impact pour l'environnement ? » Vous aurez la réponse puisque l'on a déjà eu un premier pré-bilan, mais il nous manque des factures EDF pour vous évoquer le premier trimestre.

Nous, on aimerait évoquer de janvier à fin mars, ce premier trimestre 2023, ce que nous a apporté ce plan d'économie d'énergie. Vous aurez la réponse au mois d'avril, nous ferons certainement une communication au niveau de la presse et évidemment au niveau du Conseil Municipal, mais pour le Conseil Municipal, j'aimerais un bilan complet du sujet.

Donc, il faudrait que l'on attende la fin de la période de chauffe, pour que vous puissiez à la fois, avoir l'info sur l'éclairage public, son l'impact, et ce qu'il s'est passé en termes d'économie d'énergie sur le chauffage. Je pense à un bilan au mois de mai ou juin et l'on pourra débattre ici, en Conseil Municipal, pour que tout le monde comprenne bien.

Quand on s'est rencontré avec Richard et les services, ça a été surtout pour évoquer tout ce que l'on pouvait améliorer et déjà partager le constat.

Nous avons mis en place, si vous vous souvenez bien, dans notre communication une adresse mail pour que les gens puissent s'exprimer.

Nous avons eu quelques retours de gens très satisfaits, d'autres un peu moins, mais c'est entre cinq à dix retours. Ce n'était pas énorme. Les retours que les élus ont eus ne sont pas négatifs au contraire.

L'idée était de faire vraiment un bilan avec des éléments un peu plus techniques et économiques et savoir ce qu'il en était, avec le ressenti que les gens nous avaient fait remonter et de venir recalibrer tout cela.

Rappelez-vous bien, l'éclairage public a commencé par la rénovation de nos armoires. Ensuite, ça a été le choix des LED pilotés et programmés individuellement grâce aux smartphones. Puis est venu ce projet d'éteindre la lumière sur certaines heures.

En effet, certains quartiers se retrouvent dans le noir peut-être un peu trop tôt. Le zonage sera revu, si possible, car il y a aussi des contraintes techniques dues au câblage qui a été mal pensé et on ne peut pas dire : « J'éteins ce quartier et j'éclaire l'autre », car ils sont complètement associés et vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez en termes de pilotage.

Avec l'éclairage que l'on a aujourd'hui, avec la LED quand elle sera déployée partout, nous n'aurons plus de problème.

Je vous rappelle le rythme de déploiement des LED, ce sont 300 à 400 LED par an. Et on a un parc de 3 000 points lumineux, ça va venir, mais tant que l'on n'a pas cela, on ne peut pas faire à la carte.

L'idée était donc d'identifier trois zones, la première, l'hypercentre éteint de 1 h à 5 h 45, ensuite, on s'est dit qu'au-delà du kilomètre, c'est d'aller jusqu'à 23 h 30, c'est-à-dire tout ce qui est en dehors de l'hypercentre, vous faites un rayon d'un kilomètre, ça sera à partir de 23 h 30 que l'on va couper et le vendredi et le samedi.

Nous poursuivons cette phase de test. Pour l'instant, on n'a pas de retours si négatifs que cela. On a entendu, certaines personnes qui travaillent le matin, mais ça reste à la marge.

Quand ces quartiers seront alimentés en LED, on pourra faire des cheminements piétonniers.

L'hypercentre reste allumé, il y a aussi notre vidéoprotection qui en a besoin. C'est pour cela que l'on maintient encore, mais petit à petit, grâce aux LED, ce que vous avez vu dans la Grand-rue d'ailleurs qui est un résultat intéressant, on peut tout à fait faire évoluer même l'intensité. Aujourd'hui, elles sont paramétrées à 30 %, mais on peut les augmenter à 50 ou 100 % et le faire de façon individuelle.

Monsieur Abderrahmane SEDDIKI : Je vois la zone industrielle de Coron, qui était éteinte et qui maintenant reste allumée. Pourquoi cette différence ?

Monsieur le Maire : Parce qu'il a fallu éclairer un quartier et malheureusement, ça vient allumer Coron, parce qu'on n'a précisément pas cette possibilité technique, c'est bien le problème.

Les rues de la République et des Barons, le quartier de la cathédrale sont éteints ainsi que le parking Grammont qui est un secteur un peu sensible où nous avons quelques problèmes de délinquance. En termes de sécurité on n'est pas rassuré. c'est pour cela que l'on essaye de pousser le curseur jusqu'à 23 h 30, mais demain, avec les LED, ce sont des parkings que l'on pourra faire à la carte et programmer comme on l'entend.

Au départ, nous voulions déployer les LED sur les grands axes pour économiser, mais nous allons nous reconcentrer dans l'hypercentre pour rapidement gérer à la carte, des cheminements piétonniers. Richard, tu voulais compléter ?

Monsieur Richard BENISTANT : J'avoue que tu as été assez complet, effectivement sur le plan consommation, on peut difficilement faire un point, on a des éléments sur les deux premiers mois, donc, les choses sont significatives.

Nous avons enregistré six plaintes en réalité, qui sont remontées par les différents canaux qui étaient ouverts depuis novembre et dont quatre qui étaient axés plus sur la sécurité et effectivement, l'éclairage, le matin. On se donne un peu de temps pour prendre une position.

Monsieur le Maire : Prochain rendez-vous en avril, pour la conférence de presse, pour justement évoquer le premier trimestre 2023, certainement qu'au mois de juin, avec Richard, nous ferons le bilan CONTRAT PERFORMANCE ENERGETIQUE et de toute l'action que l'on a menée sur l'économie d'énergie. Adaptation à la carte entre temps.

N'hésitez pas à remonter, Monsieur SEDDIKI, les problématiques que vous voyez. Il faut bien les évoquer sur le mail eclairage@belley.fr.

Retenez bien qu'aujourd'hui, sans le déploiement total des LED, on ne peut pas faire comme l'on veut avec ces problèmes de câblage.

Marie-Hélène, tu voulais rajouter quelque chose ?

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS : Je voulais simplement compléter par rapport à ce que Monsieur SEDDIKI a évoqué sur les enseignes commerciales.

On a fait paraître sur le dernier Belley-Mag, un petit paragraphe pour sensibiliser les commerçants, les personnes qui ont des enseignes, car un texte de loi est paru au mois d'octobre, qui rappelle aux entreprises, mais il y a plein de conditions : suivant l'heure de fermeture, d'ouverture, une heure avant, une heure après, etc. Qu'elles doivent éteindre leurs enseignes ou leur devanture.

Il y a une action qui sera menée par la police municipale qui doit regarder cela après 23 heures et nous remonter l'info. Nous ne souhaitons pas pénaliser, les gens se pénalisent seuls s'ils consomment de l'énergie, mais il y aura une démarche de la police municipale qui recensera sur le périmètre de la Ville de Belley, les enseignes qui sont allumées et à quelle heure. Nous avons la possibilité de dresser des amendes, ce n'est pas le but recherché. C'est plutôt de sensibiliser les gens à respecter ce texte et à se mettre en conformité, en pesant moins sur la pollution lumineuse. On sait qu'avec les enseignes, il y a des progrès à faire et chacun a pu observer de nuit que telle ou telle entreprise ou tel ou tel commerçant laissait ses enseignes allumées.

Monsieur Enzo BONDETTI : Oui un dernier point pour répondre à la question effectivement des horaires, pourquoi ces horaires ? Et pourquoi tel ou tel quartier reste allumé ? Pour bien comprendre la logique, on s'est d'abord posé la question : à quoi sert l'éclairage public ? En fait la réponse est : « Il sert au cheminement piéton uniquement. » Et la question nous est posée : « Où sont les cheminements piétons en soirée à partir de 23 heures, minuit, 1 heure du matin ? » Potentiellement, partout. Effectivement, on peut avoir des piétons ici ou là sur tout le territoire. Mais en réalité les flux, les vrais flux qui nécessitent un éclairage sont dans les zones des commerces, des cinémas, des restaurants et sur les mobilités qui lient ces services-là qui sont encore ouverts en soirée aux poches de stationnement. C'est pourquoi nous avons travaillé à partir du centre-ville et que l'on a laissé le centre-ville éclairé et plutôt éteint les périphéries, parce qu'en fait, les flux piétons sont soit pas du tout présent, soit de manière très dérisoire, même si, ici ou là, comme je vous le disais, il peut y avoir des petits flux piétons. Voilà la logique. Alors après, il y a des exceptions, peut-être que l'on n'a pas encore anticipé. C'est là tout le besoin de retours que l'on a. S'il y a des flux piétons, vous parliez tout à l'heure du lien avec Volvo, peut-être que l'on devra le prendre en compte et c'est ce que disait Monsieur le Maire, aujourd'hui, on n'arrive pas à avoir une cohérence d'éclairement, parce que les armoires sont faites de façon qu'une rue soit en lien avec une autre rue qui n'a strictement rien à voir... mais voilà, c'est la structure de notre réseau aujourd'hui, mais effectivement, demain, on va essayer d'aller plus finement. Mais la cohérence de : on éclaire le centre-ville pour accéder aux commerces et aux restaurants et on va plutôt éteindre le reste des périphéries va rester, car c'est le principe même de l'adaptation aux besoins.

Monsieur le Maire : Il n'y avait pas d'autres questions. On va laisser la parole à Marie-Hélène pour nous annoncer un événement.

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS : Je vous rappelle que le salon Bugey-Expo aura lieu le week-end du 1^{er} avril avec des artisans du territoire, des professionnels du territoire.

J'attire votre attention sur la présence pendant les 2 jours, du bus de l'orientation sur les formations de la Région. Je pense qu'il est important que l'on puisse en parler autour de soi, pour que les jeunes qui se questionnent sur les métiers de l'artisanat profitent de ce bus pour rencontrer des intervenants qui pourront leur donner des explications. Le CECOF sera également là, ainsi que les MFR.

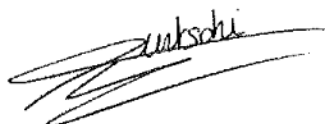
Monsieur le Maire : Très bien, je lève la séance, bonne soirée à tous et merci pour ces débats.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 mars 2023.

Belley, le 17 mai 2023

La secrétaire de séance



Manon TURTSCHI



Le Maire,



Dimitri LAHUERTA

